Quatre-vingt-huitième année. — N° 178. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 2 Août 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître:

CONSTRUCTION

Participation des employeurs.

Ont été réunis dans une brochure spéciale les différents textes parus depuis la publication du décret n° 53-701 du 9 août 1953, qui a institué en faveur de la construction une **participation obligatoire des employeurs** exerçant une activité industrielle ou commerciale et occupant au moins dix salariés.

Cette brochure traite notamment :

— *du montant et des modalités de réalisation des investissements et des conditions de versement des fonds ;*

— *de la forme et des caractéristiques de la déclaration à effectuer par les employeurs ;*

— *des modalités de calcul et de perception de la cotisation obligatoire en cas de défaut ou d'insuffisance des investissements ;*

— *des amortissements déductibles et des dégrèvements ou exonérations en matière d'impôt sur le revenu ;*

— *du contrôle et des sanctions.*

Cette brochure de 64 pages, de format in-8° carré, imprimée sur beau papier et présentée sous couverture forte, est mise en vente sous le **n° 1002**, au prix de **100 F**, ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Règlements par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

(1 f.)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 56-756 du 1er août 1956 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant les dommages de guerre et la reconstruction (p. 7246).

Loi n° 56-757 du 1er août 1956 portant reconduction de la législation sur les emplois réservés (p. 7247).

Loi n° 56-758 du 1er août 1956 portant modification de l'article L. 9-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (p. 7247).

Loi n° 56-759 du 1er août 1956 tendant à modifier les articles 7 et 9 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955, en vue d'accorder un nouveau délai pour les demandes de titre ou de pécule formulées par certaines catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre (p. 7247).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 27 juillet 1956 portant promotions, nominations, admissions et radiations des cadres et annulant les dispositions d'un précédent décret (services communs, armées de terre, de mer et de l'air [réserve]) (p. 7248).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 7260).

Arrêtés portant intégrations et attribution de majorations d'ancienneté (administration centrale [air]) (p. 7261).

Liste d'admissibilité du concours d'entrée à l'école spéciale militaire interarmes (division corps de troupe, 19e série) (p. 7262).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté du 25 juillet 1956 fixant les épreuves du programme du concours organisé à l'administration centrale des finances en application de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 (p. 7264).

Arrêté du 25 juillet 1956 fixant le programme et la nature des épreuves du concours organisé à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques en application de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale (p. 7265).

Arrêté du 31 juillet 1956 portant ouverture de concours à l'institut national de la statistique et des études économiques (p. 7265).

Règlement de la tranche spéciale, dite « Tranche des vacances », de la loterie nationale 1956 (p. 7266).

Industrie et commerce.

Arrêté du 26 juillet 1956 portant homologation des nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions administré par la chambre de commerce de Paris (p. 7267).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté portant nomination du directeur du centre national d'éducation de plein air de Suresnes (Seine) (p. 7268).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Santé publique et population.

Décret n° 56-754 portant suppression et création d'emplois au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (rectificatif) (p. 7268).

Décret portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale (rectificatif) (p. 7268).

Arrêté portant délégation de signature (p. 7268).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 7268).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 1er août 1956 (p. 7270).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunion de commission du mercredi 1er août 1956 (p. 7271).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique (p. 7272).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou (p. 7272).

Avis aux importateurs de poissons frais d'eau douce originaires et en provenance de Suisse (p. 7272).

Résultats du tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 7273).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'une convention collective régionale de travail de l'industrie du bois de pin maritime en forêt de Gascogne (rectificatif) (p. 7272).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur de la santé dans le département de la Seine (p. 7272).

Avis de vacance du poste de chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de la Sarthe (p. 7272).

Avis de concours pour le recrutement de trois commis au centre hospitalier de Saint-Etienne (Loire) (p. 7272).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (28e semaine de 1956) (p. 7274).

Annonces (p. 7275).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 90 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 1er août 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3803).

N° 54 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 1er août 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1965).

LOIS

LOI n° 56-758 du 1er août 1956 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant les dommages de guerre et la reconstruction (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il sera procédé à la codification, sous le nom de « Code des dommages de guerre et de la reconstruction », des textes législatifs concernant la reconstruction et les dommages de guerre, par décret en conseil d'Etat rendu sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, après avis de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

Art. 2. — Ce décret apportera aux textes en vigueur les adaptations de forme rendues nécessaires par le travail de codification, à l'exclusion de toute modification de fond.

Art. 3. — Il sera procédé, tous les ans et dans les mêmes conditions, à l'incorporation, dans le code des dommages de guerre et de la reconstruction, des textes législatifs modifiant certaines dispositions de ce code sans s'y référer expressément.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat,
garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Loi n° 56-758. TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi (rapport repris) (n° 476) ;
Rapport de M. Nisse, au nom de la commission de la reconstruction (n° 1594) ;
Adoption sans débat le 25 mai 1956.

Conseil de la République :
Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 468, S. O. 1955-1956) ;
Rapport de M. Jozeau-Marigné, au nom de la commission de la reconstruction (n° 654, S. O. 1955-1956) ;
Discussion et adoption le 24 juillet 1956.

Assemblée nationale :
Acte pris de l'adoption conforme le 24 juillet 1956.

LOI n° 56-757 du 1er août 1956 portant reconduction de la législation sur les emplois réservés (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le délai fixé à l'article 1er de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés, prorogé en dernier lieu par la loi n° 50-1006 du 19 août 1950, est à nouveau prorogé pour une période de six ans à compter du 27 avril 1956.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

TANGUY-PRIGENT.

LOI n° 56-758 du 1er août 1956 portant modification de l'article L. 9-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (2).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Les indices de pensions afférents à une invalidité de 90 et de 95 p. 100, prévus par le tableau inséré à l'article L. 9-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, sont fixés respectivement à 745 et à 872.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

TANGUY-PRIGENT.

Loi n° 56-757. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 1798) ;
Rapport de M. Tourné, au nom de la commission des pensions (n° 2106) ;
Adoption sans débat le 3 juillet 1956

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 602, S. O. 1955-1956) ;
Rapport de M. Robert Chevalier, au nom de la commission des pensions (n° 660, S. O. 1955-1956) ;
Discussion et adoption le 24 juillet 1956.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'adoption conforme le 24 juillet 1956.

Loi n° 56-758. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 1462) ;
Rapport de M. Guibert, au nom de la commission des pensions (n° 2168) ;
Adoption sans débat le 11 juillet 1956.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 633, S. O. 1955-1956) ;
Rapport de M. Edmond Jollit, au nom de la commission des pensions (n° 661, S. O. 1955-1956) ;
Discussion et adoption, après discussion immédiate, le 24 juillet 1956.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'adoption conforme le 24 juillet 1956.

LOI n° 56-759 du 1er août 1956 tendant à modifier les articles 7 et 9 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955, en vue d'accorder un nouveau délai pour les demandes de titre ou de pécule formulées par certaines catégories d'anciens combattants et de victimes de la guerre (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le délai prévu, à peine de forclusion, au premier alinéa de l'article 9 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955, relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, pour le dépôt des demandes tendant à obtenir l'attribution du titre reconnaissant la qualité de :

Combattant volontaire de la Résistance ;
Déporté et interné de la Résistance ;
Déporté et interné politique ;
Réfractaire ;
Personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi ;
Patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi ;
Patriote transféré en Allemagne,

est prorogé jusqu'au 1er janvier 1958.

Art. 2. — Le délai prévu, à peine de forclusion, au dernier alinéa de l'article 7 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955, pour le dépôt des demandes de pécule alloué aux anciens prisonniers de guerre 1939-1945 ou à leurs ayants cause au titre de l'article L. 334 *bis* du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, est prorogé jusqu'au 1er janvier 1958.

Les dispositions du présent article sont applicables aux ayants cause visés à l'article L. 335 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ainsi qu'aux militaires faits prisonniers en Indochine par les Japonais au cours de la guerre 1939-1945 et aux militaires faits prisonniers en Indochine ou en Corée ou à leurs ayants cause, bénéficiaires d'un pécule en application des arrêtés des 20 janvier 1956 et 21 janvier 1956.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

TANGUY-PRIGENT.

Loi n° 56-759. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 1814) ;
Propositions de loi (nos 323, 389, 697, 1551).
Rapports de M. Mouton, au nom de la commission des pensions (nos 513, 1225, 2081) ;
Adoption sans débat le 3 juillet 1956.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 661, S. O. 1955-1956) ;
Rapport de M. Robert Chevalier, au nom de la commission des pensions (n° 659, S. O. 1955-1956) ;
Discussion et adoption le 24 juillet 1956.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'adoption conforme le 24 juillet 1956.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 27 juillet 1956 portant nominations dans le cadre des officiers de réserve du service de santé militaire.

Par décret en date du 27 juillet 1956, les officiers ci-après désignés sont nommés dans le cadre des officiers de réserve avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active:

Les médecins colonels:

MM. Lacambre (Joseph-Henri-Pierre).
Lanore (René-Louis-Gabriel).
Ravel (Georges-Marie-Paul).

Les médecins lieutenants-colonels:

MM. James (Amédée-Abdon-Jacques).
Miquel (Jean-Emile-Louis).
Monginet (Jean-Jacques-Fernand).
Perrot (Henri-Antoine).
Riou (Nonna).
Sabatier (Louis-René-Albert-Emile).
Tripier (France-Léon-Joseph).

Les médecins commandants:

MM. Blanchard (Marie-Emmanuel-Louis).
Botrel (Maurice-Marie).
Chantegreil (Jean-Bernard).
Masson (Paul).
Raymond (Maurice-Auguste).
Stoltzel (Mark-Robert)

M. le médecin capitaine Joyaux (Georges-Camille-Léon).

Les pharmaciens commandants:

MM. Ardry (Robert-André).
Gallant (Henry-Emmanuel).

M. le commandant d'administration Quiquampoix (Charles-Constant).

Les capitaines d'administration:

MM. Guillempourque (René-Pierre-Auguste).
Locrivain (Paul-Georges).
Merand (Marius-Roger-Séraphin).

Les lieutenants d'administration:

MM. Courouau (Henri-Eugène).
Latour (François).

Décret du 27 juillet 1956 portant admission d'un ingénieur principal des travaux de poudrerie retraité dans les cadres de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 27 juillet 1956, est admis dans les cadres de réserve du service des poudres à compter du 11 juillet 1956:

Avec le grade d'ingénieur principal des travaux de poudrerie.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1953.)

M. l'ingénieur principal des travaux de poudrerie Flachun (Jean-Léon), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 27 juillet 1956 portant nomination dans les cadres de réserve du service des poudres, par voie de changement d'arme, de quatre officiers de réserve.

Par décret en date du 27 juillet 1956, sont nommés dans les cadres de réserve du service des poudres à compter du 1er juillet 1956:

Au grade d'ingénieur chimiste de 2e classe.

M. Chadeyron (Louis-Marius), lieutenant de réserve du matériel de la 4e région militaire.

Au grade d'ingénieur chimiste de 3e classe de réserve des poudres.

M. Gerard (Jean-Pierre-François), sous-lieutenant de réserve du matériel de la 9e région militaire.

Au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve des poudres.

M. Charollais (Claude-Charles-Jean), sous-lieutenant de réserve du matériel de la 1re région militaire.

M. Vertut (Jean-Pierre-Elie), sous-lieutenant de réserve d'artillerie de la 1re région militaire.

Décret du 27 juillet 1956 portant nomination de vingt-trois officiers de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 27 juillet 1956, sont nommés dans les cadres des réserves du service des poudres à compter du 1er juillet 1956:

Au grade d'ingénieur chimiste de 3e classe de réserve des poudres.

MM.
Beghin (Jacques-Jules-Charles), agent de poudrerie de 3e classe de réserve de la poudrerie nationale de Sevran.
Aumont (Didier-Lucien), maréchal des logis de réserve, mle 61987 du recrutement de Paris.
Pintiaux (Michel-Jules-Alphonse), maréchal des logis de réserve, mle 496226363 du recrutement de Valenciennes.
Ruaud (Michel-Jean-Pierre-Bertrand), maréchal des logis, mle 7502 du recrutement de Poitiers.
Schwander (Jacques-Albert), maréchal des logis de réserve, mle 14544 du recrutement de Nancy.
Forestier (François-Huberi-Jean-Gabriel), maréchal des logis de réserve, mle 49.75.23.343 du recrutement de Paris.
Bruhat (Jacques-Félix-Antoine), maréchal des logis de réserve, mle 23853 du recrutement de Paris.
Muxart (Roland-Jean), brigadier-chef de réserve, mle 46-75-13293 du recrutement de Paris.
Lung-Mestrezat (Michel-Paul-Emile), brigadier-chef de réserve, mle 24013 du recrutement de Paris.
Guillaumin (René-Pierre-Etienne), brigadier-chef de réserve, mle 1683 du recrutement de Lyon.
Kandel (Roger-Gabriel-René), brigadier-chef de réserve, mle 48.78.878 du recrutement de Versailles.

Au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

MM.
Sauget (Jean-Lucien-Roger), aspirant de réserve du matériel de la 1re région militaire.
Di Tullio (Maurice-René), agent de poudrerie de 2e classe de réserve de la poudrerie nationale de Sevran-Livry.
Leclerc (Edouard-Emile-Gaston), agent de poudrerie de 2e classe de la poudrerie nationale de Saint-Médard.
Dubron (Emile), agent de poudrerie de 2e classe de réserve de la poudrerie nationale de Saint-Médard.
Auget (André-Louis), agent de poudrerie de 2e classe de réserve de la poudrerie nationale de Toulouse.
Girault (Pierre-Louis), agent de poudrerie de 2e classe de réserve de la poudrerie nationale de Saint-Médard.
Di Tullio (Jean), agent de poudrerie de 2e classe de réserve de la poudrerie nationale de Sevran-Livry.
Roubin (Gustave), agent de poudrerie de 2e classe de réserve de la poudrerie nationale de Sevran-Livry.
Luche (Camille-Eugène-Louis), agent de poudrerie de 2e classe de réserve de la poudrerie nationale de Sorgues.
Chiesa (André-Louis-Jean-Antoine), agent de poudrerie de 3e classe de réserve de la poudrerie nationale de Sorgues.
Roynette (André-Léon), brigadier-chef de réserve, mle 21117 du recrutement de Valenciennes.
Delafosse (Maurice-Léon-Louis), brigadier-chef de réserve, mle 49.75.32 191 du recrutement de Paris.

Décret du 27 juillet 1956 portant radiation d'officiers de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 27 juillet 1956:

Sont rayés des cadres, à compter du 1er juillet 1956, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 8 janvier 1925, et sur leur demande, les officiers de réserve dont les noms suivent:

MM.
Rocquet (Paul-Georges), ingénieur chimiste de 2e classe.
Gautier (André), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie.

Sont rayés des cadres de réserve du service des poudres, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve atteints par l'extrême limite d'âge de leur grade dont les noms suivent et aux dates ci-après:

MM.
Gross (Paul), ingénieur en chef militaire de 1re classe, le 17 février 1956.
Coret (Georges), ingénieur en chef militaire de 2e classe, le 30 avril 1956.
Hugel (Georges), ingénieur militaire de 1re classe, le 11 février 1956.
Lirou (Julien), ingénieur chimiste de 1re classe, le 1er juin 1956.

Deleschaud (Henri), ingénieur principal des travaux de poudrerie, le 7 février 1956.
Lefebvre (Marcel), ingénieur principal des travaux de poudrerie, le 14 janvier 1956.
Gardes (Louis), ingénieur principal des travaux de poudrerie, le 16 mai 1956.
Toscer (Pierre), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie, le 11 juin 1956.
Chamberland (Augustin), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie, le 12 avril 1956.
Moufflet (François), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie, le 21 mars 1956.
Arpin (Camille), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie, le 9 avril 1956.
Folhen (Jacques), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie, le 23 mai 1956.
Sorel (Abel), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie, le 24 avril 1956.
Blanchard (Jean), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie, le 18 janvier 1956.
Michelet (Gaston), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie, le 24 avril 1956.
Frusque (Adrien), adjoint administratif en chef, le 20 avril 1956.
Poulard (Jean), adjoint administratif principal, le 3 mars 1956.
Geniest (Louis), adjoint administratif principal, le 5 janvier 1956.

Décret du 27 juillet 1956 portant admission dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décret en date du 27 juillet 1956:

Sont promus dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Revon (Jacques-Marie-Pierre), chef d'escadrons de cavalerie, vient du 3e régiment de hussards.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LILLE

Au grade de chef d'escadrons.

M. de Francqueville (Guy-Bernard-Marie), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Toscan du Plantier (Frantz-Jullien-Henri), chef d'escadrons de cavalerie, vient du 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

DIVISION DE CASABLANCA

Au grade de capitaine.

M. El Kanabi (Omar), lieutenant d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la division de Fez.

Transmissions.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NANCY

Au grade de chef de bataillon.

M. Blaise (André), capitaine des transmissions, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'adjoint administratif en chef.

M. l'adjoint administratif principal Vergnaud (Jean-Baptiste).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES INGÉNIEURS

1re REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

Avec le grade de commandant.

M. le capitaine Collineau (André-Marc-Louis).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

8e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

Avec le grade de commandant.

M. le capitaine Delort (Marius-Louis).

Sont admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

Etat-major de la région.

M. Pigeot (Henri-Aristide-André), colonel d'infanterie, B. E. M., vient du commandement du territoire d'Aïn-Sefra.

M. Bonnemaison (Antoine-François-Paul-Marie), commandant du cadre des adjoints de chancellerie, vient de la 1re région militaire.

Subdivision de Paris

MM.
Meraud (Marc-Raymond-François-Paul), chef de bataillon d'infanterie, vient des services spéciaux du Maroc.
Sornat (Robert), capitaine de cavalerie, vient des services spéciaux du Maroc.
Fossard (Jean-Baptiste-Antoine), colonel du train, vient de l'état-major d'une grande unité, à Paris.
Faurissoux (Roger-Léon), capitaine du train, vient du 1er régiment du train.

Subdivision de Versailles.

MM.
André (Bernard-Jacques-Joseph-Christian), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.
Chavanne (Jacques-Marie), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.
Geslin (Léandre-Hippolyte), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.
Thirion (Louis-Ernest), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.
Paillard (Jean-Saint-Fort-Gérard), chef d'escadrons de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.
Barret (Pierre-Elie-Alfred-Joseph), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

MM.
Clowez (Victor-Paul), capitaine d'infanterie (chef de musique), était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.
Hanseler (Marcel-Henri-Victor), chef d'escadron du train, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

Subdivision d'Amiens.

MM.
Berteaux (Valentin-Henri-Pierre), chef de bataillon d'infanterie, vient de l'état-major de la subdivision de Batna.
De Villeneuve Bargemont (Augustin-Alban-Robert-Joseph), chef d'escadrons de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

Subdivision d'Arras.

M. Lecointe (Philippe-Pierre-Joseph), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Arras.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nantes.

MM.

Delfolie (Paul-Lucien), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

L'Eleu de La Simone (Marie-Hubert-Edouard-Bernard), chef d'escadrons de cavalerie, vient de l'école d'application de l'arme blindée (cavalerie).

Crabie (André-Jean-Marie-Michel), capitaine du train, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

Subdivision de Rennes.

M. Franco (Henri-Axel), chef d'escadrons de cavalerie, vient du 2e régiment étranger de cavalerie.

Subdivision de Vannes.

MM.

Hamet (Joseph-Marcel), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

Yvin (Hervé-Marie), capitaine d'infanterie, vient du 13e régiment de tirailleurs algériens.

4e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Chartier (Pierre), chef d'escadron d'artillerie (S. E. M.), vient de la batterie de commandement de l'artillerie divisionnaire de la 1re division blindée.

Subdivision d'Angoulême.

MM.

Saint-Roch (Pierre-André-Marcel), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

De Thiollaz (Henry-Marie-François-Joseph), chef d'escadrons de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

Subdivision de Bordeaux.

MM.

Germonville (Emile-Maurice), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

Idier (François-Gabriel-Marcel-Edmond), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

Subdivision de Poitiers.

M. Béranger (Marie-Joseph-Jean), chef de bataillon d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Poitiers.

5e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Mangeot (Louis), colonel du cadre des chanceliers, vient de l'état-major du secteur français de Berlin.

Subdivision de Montauban.

M. Cassaing (Pierre-Louis), lieutenant du train, vient de la 7e compagnie régionale du train.

Subdivision de Perpignan.

M. Carbonell (André-Yves-Marie-Gabriel), chef de bataillon d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Perpignan.

Subdivision de Toulouse.

M. Gabarre (François-Léopold), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nancy.

MM.

Tridant (Raymond-Maurice), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

Hoen (Alfred-Jean-Pierre), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

Laurencot (Maurice-Jean), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

Pascal (Benjamin-Emile), lieutenant du train, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

Subdivision de Strasbourg.

MM.

Heckel (Jacques), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

Faivre (Gaston-Auguste), capitaine d'artillerie, vient du 1er régiment d'artillerie.

7e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Sabatier (Henri-Marcel-Marie-Etienne), lieutenant-colonel d'infanterie (S. E. M.), vient du 1er bataillon de chasseurs portés.

Subdivision de Besançon.

MM.

De Noblet (Marie-Joseph-Amable-Stéphane), chef de bataillon d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

Melot (René-Alphonse-Emile), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

Subdivision de Dijon.

MM.

Demay (Raymond-Claude-Antoine), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.

Guedot (Georges-Louis), chef d'escadron du train, vient du centre d'instruction du train n° 157.

Subdivision de Nevers.

M. Collion (Aimé-Joseph-Ennemond), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nevers.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

MM.

Porporato (Jean-Michel), capitaine d'infanterie (chef de musique), vient du 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Goullet (Jacques-Louis), chef d'escadron du train, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chambéry.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

M. Dalmen (William-Jean-Etienne), capitaine du train, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.

Subdivision de Grenoble.

M. Odou (Gaston-Henri), chef de bataillon d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Grenoble.

9e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Baunard (Jean-Numa), colonel d'infanterie (B. E. M.), vient du commandement de la subdivision de Marseille.

Subdivision de Bastia.

M. Vellutini (François-Xavier), chef de bataillon d'infanterie, vient du commandement du dépôt mixte des isolés d'Oujda.

Subdivision de Marseille.

MM.

Carette (Robert-Albert-Hilaire), chef de bataillon d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

Blin (Louis-Maxime-Auguste-Albert), capitaine de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

Subdivision de Montpellier.

MM.

Dusfour (Henri-Félix-François), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

Du Breil de Pontbriant (Alain-Guy-Marie), chef d'escadrons de cavalerie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

Severac (André-Pluni-Gabriel), chef d'escadron du train, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

Subdivision de Nice.

MM.

Rouvin (Bernard-Marie-Amédée-Alexandre), lieutenant-colonel d'infanterie, vient du 19e bataillon de chasseurs portés.

Aymes (Emile-Louis-Antonin), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

Colardelle (Joseph-Pierre), colonel du train, vient de l'état-major de la 1re région militaire.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Oran.

M. Buros (Gontran-Jean-Joseph), chef de bataillon d'infanterie, vient de l'état-major de la subdivision d'Oran.

Commandement interarmes en Tunisie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

M. de Favitski (Dimitri-Arsène), capitaine de cavalerie, vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

Transmissions.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

M. Clot (Georges-Félix-Charles), chef de bataillon des transmissions, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

Subdivision d'Orléans.

M. Ribot (Emile-François), capitaine des transmissions, vient du 8e régiment de transmissions.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

M. Leduc (Léon-Armand), capitaine des transmissions, vient du commandement des transmissions de la 2e région militaire.

3e REGION MILITAIRE

COMMANDEMENT ET DIRECTION DES TRANSMISSIONS

M. Charan..n (Georges-Emile), capitaine du cadre des adjoints du service des matériels « subdivision Transmissions », était en non-activité à l'état-major du commandement des transmissions de la 3e région militaire.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

M. Poirier (Jean), lieutenant-colonel des transmissions, vient du 41e régiment de transmissions.

Subdivision de Metz.

MM.

Vinot (Louis-François-Marie), chef de bataillon, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Metz.

Thomassin (Louis-Auguste), capitaine, était en non-activité à la subdivision de Metz.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

M. Berquin (Jacques-André), capitaine des transmissions, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES INGÉNIEURS

3e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Lanternier (Michel-Georges-Pierre).

9e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Pupier (Louis-Lucien-Jules).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1re REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Goulemot (Jean-Baptiste).

2e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

Les lieutenants:

MM. Lentrebecq (Arthur-François-Jules-Gustave).
Willieme (Louis-Charles).

5e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Zoveda (Henri-Jean-Baptiste).

7e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Guyard (Henri).

8e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Angeard (Claude-Hubert).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Die (Fernand-Henri-Auguste).

2e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Trouillet (Jules-Joseph).

6e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Briard (René-Arsène).

8e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Tissandier (Baptiste-Georges-Sylvain).

9e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Dussart (Fernand).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve du génie, aux dates indiquées ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

1e ARME

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

MM.

Vial (Maurice-Louis), pour prendre rang du 1er octobre 1955.

Verna (Louis-André), pour prendre rang du 2 mai 1956.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

M. Bieque (André-Joseph), pour prendre rang du 1er septembre 1956.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Strasbourg.

M. Schmidt (Jean-Albert), pour prendre rang du 10 mars 1956.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

M. Golfier (Eugène), pour prendre rang du 1er septembre 1956.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Clermont-Ferrand.

M. Delcros (René-Louis), pour prendre rang du 1er septembre 1956.

10e REGION MILITAIRE

Division de Constantine.

M. de Saint-Denis (Yves-Joseph-Emile), pour prendre rang du 26 décembre 1955.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

M. Naccache (Mardochée-Robert), pour prendre rang du 1er septembre 1956.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES
DE LA ZONE DE DEFENSE DE L'A. E. F.—CAMEROUN

MM.
Arjallies (Jacques), pour prendre rang du 16 avril 1956.
Gaillard (Maurice-Auguste-François), pour prendre rang du 16 octobre 1955.
Guiliery (Charles-Yves-Jean), pour prendre rang du 16 octobre 1955.
Hart (Raymond-Jean-Laurent), pour prendre rang du 15 octobre 1955.
Imbert (André-Jean-Yves), pour prendre rang du 16 avril 1956.
Sizeun (Jacques-Yves-Jean), pour prendre rang du 15 avril 1956.
Sliwinski (Sigismond), pour prendre rang du 15 avril 1956.

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES DU GROUPE DES ANTILLES—GUYANE

MM
Juignet (Robert-Claude-Victor-Marcel), pour prendre rang du 15 avril 1956.
Madignier (Jean-François), pour prendre rang du 18 octobre 1955.
Vincent (Roger), pour prendre rang du 18 avril 1955.

2e SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des adjoints.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

M. Dalaine (Francis), pour prendre rang du 1er septembre 1956.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

3e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Le Guillou (André-Louis-Guillaume), pour prendre rang du 16 avril 1956.

9e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Azais (Henri-Lucien), pour prendre rang du 19 juillet 1956.

MADAGASCAR

(Direction du matériel et des bâtiments.)

MM. Reis (Roger-Joë-Henri), pour prendre rang du 1er octobre 1954.
Saiz (Elie), pour prendre rang du 1er octobre 1954.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Devatine (Armand), pour prendre rang du 26 mars 1956.

3e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. Guillemot (Alfred-René), pour prendre rang du 17 avril 1956.
Le Corguille (Armel-Henri-Marie), rang du 16 avril 1956.
Mobilet (Robert-Armand-Henri-Alfred), rang du 14 avril 1956.
Pirolley (Jack-André), rang du 16 avril 1956.
Vitel (Jean-Eugène-Guillaume), rang du 16 avril 1956.

10e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Hernandez (Etienne-René), pour prendre rang du 18 mars 1956.

MADAGASCAR

(Direction du matériel et des bâtiments.)

M. Tremege (Jean-Marie-Charles), pour prendre rang du 18 octobre 1955.

EN SITUATION D'ACTIVITÉ

6e REGION MILITAIRE

M. Delache (Léo), pour prendre rang du 1er mai 1956. Centre national de formation des brigadiers du service du matériel à Metz.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

B. Binias (Henrik), pour prendre rang du 1er mai 1956. 605e compagnie magasin du matériel.

Décret du 27 juillet 1956 portant nominations dans le cadre des officiers de réserve.

Par décret en date du 27 juillet 1956:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés, pour administration, aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Poitiers.

Au grade de chef d'escadron.

M. Pellerin (Jean-Albert-Léon), capitaine du train, était en non-activité à l'état-major de la subdivision militaire de Poitiers.

Subdivision de Tours.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Huor (Marcel-Ernest), chef d'escadron du train, vient du groupe de transports 513.

6e RÉGION MILITAIRE.

Etat-major de région

Au grade de colonel (S. E. M.).

M. Ferront (Antoine-Albert-Aimé), lieutenant-colonel d'infanterie, vient des services spéciaux du Maroc.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Au grade de chef de bataillon.

M. Francillon (Jacques-Marie-Armand-Rubens), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision militaire de Clermont-Ferrand.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Oran.

Au grade de capitaine.

M. Sehimi Mohamed ben Mohamed ben Dine ben Hegai, lieutenant de cavalerie, était « hors-cadres missions » au titre du gouvernement général de l'Algérie.

Génie.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bastia.

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Sborgi (Anatole-Bruno).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MAROC

Division de Casablanca.

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Masse (Ferdinand-Alphonse-Ghislain).

Sont nommés avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés, pour administration, aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM.
Dousset (Guy-Ernest-André), colonel d'infanterie (D. E. M.), vient de la direction des services financiers et des programmes de Paris.
Gendry (Pierre-Lucien), colonel du train (B. E. M.), vient de la direction des transports en Afrique du Nord.
Partiot (Henry-Joseph-Marie-Gabriel), colonel du train (B. E. M.), vient du centre interarmées de documentation militaire.

Le Du (André-François-René), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie, était en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

Henry (Georges), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, était en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

Subdivision de Paris.

MM.

Morel (Charles-Albert), lieutenant-colonel d'infanterie, vient du service d'information de la défense nationale et des forces armées.

Massenat (Georges-Louis-Marie), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision militaire de Paris.

Zawadski (Sigismond), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision militaire de Paris.

Cruau (Albert-Lucien-Eugène), chef d'escadron d'artillerie, vient du 64e régiment d'artillerie.

Subdivision d'Orléans.

M. Herbaut (Charles), chef de bataillon d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la subdivision militaire d'Orléans.

3e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM.

Perellec (Pierre-Marie), chef de bataillon d'infanterie (S. M. C. F.), vient de l'état-major de la 3e région militaire.

Lucas (Fernand-Yves-Marie-Joseph), colonel du train (B. E. M.), vient de l'état-major de la subdivision militaire de Nantes.

Kerloch (André-Félix), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie, était en non-activité à l'état-major de la 3e région militaire.

Subdivision de Rennes.

MM.

Bidot (Louis-Joseph-Marie-Gabriel), lieutenant-colonel d'infanterie, vient du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Le Troquer (Alexandre-Marie), chef de bataillon d'infanterie, vient du 3e régiment de tirailleurs algériens.

4e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Goudal (Jean-Charles-René), capitaine d'infanterie (S. M. C. F.), était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Limoges.

Subdivision de Poitiers.

MM.

Charleux (Henri), lieutenant d'infanterie, chef de musique, vient du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Melchy (Gilbert-Olivier), capitaine d'artillerie, vient du 1er régiment d'artillerie.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

M. Marty (Marcelin-Alphonse), capitaine d'infanterie, vient de la 14e demi-brigade d'infanterie.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM.

Wenger (Louis-Eugène-Joseph), colonel d'infanterie (S. E. M.), vient de l'état-major de la subdivision militaire de Strasbourg.

De Cointet de Fillain (René-Charles-Edouard), colonel d'artillerie (B. E. M.), vient du commandement de l'artillerie du Maroc.

Grégoire (Jean), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, était en non-activité à l'état-major de la 5e division blindée et de la zone Centre en Allemagne.

8e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Altmayer (François-René-Marie-Pierre-Frédéric-Victor), capitaine de cavalerie, vient du dépôt central des isolés.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM.

Delafoy (Pierre-Eugène-Edmond-Marcel), colonel d'infanterie, vient du centre de mobilisation n° 36.

Vioux (Georges-Louis-Nicolas), capitaine d'infanterie, vient du 27e bataillon de chasseurs alpins.

Subdivision de Lyon.

M. Bordes (Jean-Louis-Marcel), chef d'escadrons de cavalerie, vient du 2e régiment de cuirassiers.

9e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Gaudeffroy (Marie-Louis-Joseph-Pierre), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, était en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

Subdivision de Nice.

M. Marquet (Marcel-Jules-Jean), capitaine d'infanterie, était en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

10e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

(Direction régionale des affaires militaires musulmanes.)

M. Coudno (Alexandre-Augustin-Désiré), colonel du corps des officiers des affaires militaires musulmanes, vient de l'inspection du corps des officiers des affaires musulmanes à Alger.

Transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

Commandement et direction des transmissions.

M. Martin (René-Georges-Alphonse), lieutenant du cadre des adjoints du service des matériels « subdivision Transmissions », vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

Subdivision de Versailles.

M. Daussy (Guy-Raymond), chef de bataillon des transmissions, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

M. Maujean (Pierre-Charles), capitaine des transmissions, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

M. Caizergues (Louis), capitaine des transmissions, était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

7e RÉGION MILITAIRE

Commandement et direction des transmissions.

M. Daussoigne (André-Alix-Emile), lieutenant du cadre des adjoints du service des matériels « subdivision Transmissions », était en non-activité à l'état-major du commandement des transmissions de la 7e région militaire.

Génie.

ARME

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

M. le chef de bataillon Delesques (Raymond-Raoul).

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Clermont-Ferrand.

M. le capitaine Colin (Jean-Edouard).

SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des adjoints.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nancy.

M. le capitaine Mathieu (René-Pierre).

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

M. le lieutenant Pierrard (André-Henri).

Cadre des ingénieurs.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

M. le chef de bataillon Schmidt (Pierre-Julien-Félix).

Subdivision de Paris.

M. le chef de bataillon Decia (Marie-Jean-Edouard).

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

M. le chef de bataillon Guyard (Louis-Eugène).

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

M. le capitaine Bessière (Jean-Pierre).

SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision Artillerie.)

Cadre des ingénieurs.

1re RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le colonel de Bouet du Portal (Antoine-Edouard-Marie-René).

Les commandants:

MM. Lardy (René-Emile).
Nicolas (Jean-Roger).
Demur (Jacques-Marie-Pierre).
Aubert (René-Gaston).

M. le lieutenant Savin (Henri-Camille-Julien).

7e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Detang (Paul-Jean).

9e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

Les capitaines:

MM. Franceschi (Georges-Jean-Etienne).
Lucchini (Joseph-Fernand).

8e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Schandelet (Georges-Gustave).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

2e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Lamour (Georges-Lucien-Edouard).

6e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Domine (Gustave-Jules).

8e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Cherrier (Albert).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant-colonel Sigogne (Léon-Barthélémy).
M. le capitaine Delerue (Prudent-Jules).

3e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Ponthieux (Roger-Léon-Fernand).

5e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Cros (Ernest-Sylvain).

10e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Cordouan (Marcel-Robert-Marie-Ange).

TROUPES COLONIALES

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Infanterie.

Les capitaines:

MM. Mathieu (Jean-Roger-Gustave).
Ledru (Albert-Alcide-Louis-Joseph).

Artillerie.

M. le capitaine Poulain (Pierre).

Service de santé.

M. le médecin lieutenant-colonel Robert (Jean-Louis-Ferdinand).

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nantes.

Infanterie.

M. le chef de bataillon Moronval (Albert-Jules).

Subdivision de Vannes.

Infanterie.

M. le capitaine Esnault (Henri-Eugène-Gabriel-Charles).

4e RÉGION MILITAIRE

Service de santé.

M. le médecin commandant Le Guillou (Armand).
M. le capitaine d'administration Sicard (Robert-Georges).

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

Artillerie.

M. le colonel Cadoux (Pierre-Ernest-Jean).

Service de santé.

M. le médecin lieutenant-colonel Lombard (Georges).
M. le médecin commandant Favreaux (Jacques-Alfred-Louis-Marie).

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Grenoble.

Artillerie.

M. le chef d'escadron Raymond (Maurice-René).

9e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

M. le capitaine Demangel (René-Ernest).

Service de santé.

M. le médecin commandant Conry (Armand-Robert).

Subdivision de Nice.

Infanterie.

M. le chef de bataillon Gobillot (Jean).

Subdivision de Marseille.

Infanterie.

M. le capitaine Leveder (Henri-Roger).

MAROC

Etat-major du commandement de l'artillerie.

Artillerie.

M. le capitaine Durand (Jean-Claude-Albert-Elie).

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU PACIFIQUE

Infanterie.

M. le chef de bataillon Gondran (Marcel-Casimir).

M. Labadie (Gilbert-André), démissionnaire de son grade d'ingénieur militaire de 1re classe de l'air (capitaine), est nommé, avec son grade et son ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve d'artillerie, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active et affecté, pour administration, à l'état-major désigné ci-après:

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nancy.

Vient de la direction technique et industrielle de l'aéronautique.

Décret du 27 juillet 1956
portant promotions et nominations au titre des réserves.

Par décret en date du 27 juillet 1956:

Sont promus dans les cadres des officiers de réserve, par application des dispositions du titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, à compter de la date à laquelle ils ont été dégagés des cadres, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Baranger (Yves-René-Marie), subdivision militaire de Nancy.

Génie.

a) CADRE DES INGÉNIEURS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Au grade de commandant.

M. le capitaine Casse (René-Albert), subdivision militaire de Versailles.

b) CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de commandant.

M. le capitaine Norel (Henri-Louis-Edouard), subdivision militaire de Dijon.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de commandant.

M. le capitaine Tourmante dit Descormiers (Jean-Armand), 1re région militaire à Paris.

Sont nommés, dans les cadres des officiers de réserve, à compter de la date à laquelle ils ont été dégagés des cadres et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

MM.
Barral (Marie-Charles-Jean), subdivision militaire de Chambéry.
Meliot (Jules-Michel), division militaire de Casablanca.
Vaissière (Jean-Marie-Henry), subdivision militaire d'Amiens.
Vignes (Jean-René), subdivision militaire de Bordeaux.

Avec le grade de capitaine.

MM.
Belperain (Armand), subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.
Bouillon (Claude-André), subdivision militaire de Bordeaux.
Castellan (Paul-Honoré-Charles-Emile), subdivision militaire de Strasbourg.
Fondère (René-Norbert-Louis), division militaire de Casablanca.
Goar (Joseph), subdivision militaire de Nantes.
Hettinger (Nicolas), subdivision militaire de Metz.
Jacquet (Paul-Jean-Baptiste-Emile), subdivision militaire de Besançon.
Javelle (André-Georges-Alfred), subdivision militaire de Dijon.
Laval (Jean-Baptiste), subdivision militaire de Limoges.
Maugard (André-Gaston-Robert), subdivision militaire d'Oran.
Meyer (Joseph-Antoine), subdivision militaire de Metz.
Noailles (René-Alexandre-Paul), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Pommier (Raymond-Lucien-Moïse), subdivision militaire de Metz.
Preux (Raymond-Emile), subdivision militaire de Nancy.
Prodeaux (Paul), subdivision militaire d'Angoulême.
Remy (Gabriel-Lucien), subdivision militaire de Paris.
Tanet (Augustin-Emile-Alexandre), subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.
Vias (André-Léon), subdivision militaire de Bordeaux.

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. Royer (Michel), subdivision militaire de Rennes.

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de capitaine.

MM.
Bohn (Raymond-Irénée-Jacques), subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.
Boulangeot (Jean-Joseph), subdivision militaire de Nancy.

Train.

Avec le grade de capitaine.

M. Moutillard (Jean-Alfred-Germain), subdivision militaire de Metz.

Artillerie.

Avec le grade de chef d'escadron.

MM.
Fetizon (Michel-Robert-Georges), subdivision militaire de Paris.
Jouan de Kervenoael (André-Pierre-Marie-Joseph), subdivision militaire de Vannes.
Juguelin (Joseph), subdivision militaire de Pau.
Mairet (Georges-Amédée-Bertrand), subdivision militaire de Caen.
Martigny (André-Joseph-Charles), subdivision militaire de Paris.
Philippe (Robert-Henri), subdivision militaire de Nancy.

Avec le grade de capitaine.

MM.
Besse (Georges-Jean), subdivision militaire de Clermont-Ferrand.
Boyault (Lucien), subdivision militaire de Clermont-Ferrand.
Ginot (Martin-Joseph-Jacques), subdivision militaire de Paris.
Lasserre (Jacques-Philadelphe-Eugène), subdivision militaire de Bordeaux.
Le Roy (Jean-Vincent-Patern), subdivision militaire de Nantes.
Millerin (Roger-Jules-Louis), commandement de l'artillerie du Maroc.
Saguet (Pierre-Marius), subdivision militaire de Paris.

Génie.

a) ARME

Avec le grade de chef de bataillon.

MM.
Grimaud (Georges-Jean-Jacques), subdivision militaire de Nice.
Samuel (Jean), subdivision militaire de Nancy.

Avec le grade de capitaine.

M. Sauvage (Henri-Raphaël-Alexandre), subdivision militaire de Nantes.

b) CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Avec le grade de capitaine.

M. Chevalier (Raymond-Pierre-Ernest), subdivision militaire de Limoges.

Transmissions.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Caubel (Henri-Léon-Jean), subdivision militaire de Nice.

Avec le grade de capitaine.

M. Patry (Raymond-Auguste-Clément), subdivision militaire du Mans.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Avec le grade de capitaine.

M. Cassan (Jean-François), 1re région militaire de Paris.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Avec le grade de lieutenant.

M. Debonne (Julien-Auguste-Vital), 2e région militaire à Lille.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Avec le grade de lieutenant.

M. Hirsch (Albert-Maurice-Alexandre), direction de l'intendance de la 8e région militaire à Lyon.

Matériel.

a) CADRE DES INGÉNIEURS

Avec le grade de commandant.

M. Cuny (Charles-Albert), direction du service du matériel de la 6e région militaire à Metz.

b) Cadre des adjoints techniques

Avec le grade de capitaine,

M. Peigne (Louis-Henri-Jean-Victor), direction du service du matériel de la 9e région militaire à Marseille.

Avec le grade de lieutenant.

M. Heno (Jean-Louis), direction du service du matériel de la 2e région militaire à Lille.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Goudouneix (Serge-Louis-Marie), subdivision militaire de Paris.

Artillerie.

Avec le grade de capitaine,

MM.
Combes (Jean), subdivision militaire de Tours.
David (Raymond), subdivision militaire de Bordeaux.

Sont annulés, en ce qui concerne M. Royer (Michel), admis dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie métropolitaine à compter du 15 janvier 1947, avec le grade de sous-lieutenant, les décrets des 23 juin 1947 et 6 avril 1951 le nommant dans l'armée active, aux grades de lieutenant et de capitaine pour compter des 1er juin 1947 et 2 avril 1954.

Cet officier est promu, dans les réserves, aux grades de lieutenant et de capitaine pour prendre rang des 1er juin 1947 et 2 avril 1954.

Décret du 27 juillet 1956 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 27 juillet 1956, sont promus au grade de lieutenant, pour prendre rang aux dates mentionnées ci-après:

Réserves

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les sous-lieutenants:

Infanterie

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

de Baudus de Fransures (Pierre-Marie-Maxime), 1er novembre 1948.
Guiet (Gérard), 1er novembre 1955.
Remondet (Henri-Gustave-Gabriel), 1er mai 1956.
Reveau (Jean-Pierre), 1er mai 1956.

Subdivision de Versailles.

Ravinet (Yves-François-Jean), 28 avril 1956.

2e Région militaire

Subdivision d'Amiens.

Carpentier (Aubert-Henri), 1er septembre 1956.

Subdivision de Laon.

Babilotte (Roger-Jean), 1er septembre 1956.

Subdivision de Lille.

Evrard (Michel-Joseph-Arthur), 16 octobre 1955.
Leurent (Didier-Christian-Adrien-Marie-Joseph), 11 octobre 1955.
Sion (René-Marcel-Marie), 16 octobre 1955.

3e Région militaire

Subdivision du Mans.

Baquet (Gilbert), 16 avril 1956.
Chapron (André-Armand-Marcel), 16 avril 1956.
Cochard (Pierre-Marie-Constant-Philippe), 16 avril 1956.
Creteaux (Xavier-Pierre-Marie), 16 avril 1956.
Gonneau (Gaston-Paul-Henri), 16 avril 1956.

Subdivision de Vannes.

Le Goff (Michel), 16 avril 1956.

4e Région militaire

(En situation d'activité.)

Gau, dit Gau-Segonzac (Pierre-Maurice-Fernand-Louis-Marcel), 1er août 1956.

Subdivision de Poitiers.

Dupuy (Henri-Fernand), 1er septembre 1956.
Moreau (René-Edmond), 1er septembre 1956.
Sire (Michel-Lucien-Robert), 16 avril 1956.

Subdivision de Tours.

Daniel (Ernest-Emmanuel-Marie), 11 avril 1956.
Depre (Hubert-Marie-Emile), 10 avril 1956.
Dufloquet (Daniel-Jean-Joseph), 10 avril 1956.
Le Goaziou (François-André-Hippolyte-Marie), 5 avril 1956.
Simon (François-Marie-Joseph), 12 avril 1956.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Duvoy (Pierre-Henri), 1er septembre 1956.
Suty (Albert-Raymond), 1er septembre 1956.

Subdivision de Strasbourg.

Schwartz (Jean-Louis-Joseph), 1er mai 1956.
Verschelde (Michel-Oscar), 1er mai 1956.

7e Région militaire

(En situation d'activité.)

Daphy (Marc-Claude-Adrien), 1er août 1956.

Subdivision de Besançon.

Chapelain (Marc-Joseph-Louis), 28 avril 1956.
Messmer (Jean-Marie-Camille), 26 avril 1956.

8e Région militaire

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Mathias (Léo), 1er décembre 1954.
Philippine (Henry-Louis-Marcel), 1er septembre 1956.

Subdivision de Grenoble,

Nicolet (Gérard-Marie-Joseph-Gaston), 1er mai 1956.
Papillard (Guy-Henri-Jean), 1er mai 1956.

Subdivision de Lyon.

Hebrard (Paul-André-Ferdinand), 1er mai 1956.

9e Région militaire

Subdivision de Marseille.

Deyrolle (Georges), 27 novembre 1948.

Subdivision de Montpellier.

Guizard (Georges-Henri-Paul-Marie), 1er mai 1956.

10e Région militaire

Division d'Alger.

Busson (Georges), 16 juin 1956.
Guido (André-Hector-Edouard), 16 juin 1956.
Isnard (Louis-Gaston-Armand), 24 juin 1956.
Toublanc (Yves-Adrien), 18 juin 1956.

Division de Constantine.

Bacrie (Robert-Elie-Romain), 25 novembre 1955.
Baj (Louis-Henri-Jean), 11 novembre 1955.
Barre (Marcel-Louis-Hervé), 16 avril 1956.
Barucco (Pierre-Louis), 16 avril 1956.
Biondi (Ludovic), 25 novembre 1955.
Charransol (Alain), 25 avril 1956.
Deffous (Hocine), 1er septembre 1956.
Ferrandis (Gilbert-Ascension), 26 novembre 1955.
Frollanni (Armand-René), 21 décembre 1955.
Merigeaux (Pierre), 12 avril 1956.
Missillier (Maurice-François), 29 avril 1956.

Peraudin (Louis-Jean-Eugène), 29 avril 1956.
Roy (Georges-Roger), 1er juin 1956.
Soueres (Jean-Louis-Bertrand), 6 décembre 1955.
Trosino (Charles-Antoine), 25 novembre 1955.

TROUPES DU MAROC

Subdivision autonome d'Agadir.

Brocvieille (Henri-Adolphe-Victor), 1er septembre 1956.
Couturier (Pierre-Marie-Victor), 22 janvier 1956.

Division de Casablanca.

Millet (Jean-Claude-Gabriel), 12 avril 1956.
Sourt (Georges-Maurice), 16 avril 1956.

Division de Fès.

(En situation d'activité.)

Aubert (Bernard-Félicien-Maurice), 27 mars 1956.
Provost (Jean-François-Xavier-Fernand), 16 juillet 1956.

Division de Marrakech.

D'Arodes de Peyriague (Jean-Maurice-Marie-René), 19 juillet 1956.
Charpy (Bruno-Georges-Marie-François), 21 juillet 1956.
Leflon (Michel-Henri-Jacques), 16 avril 1956.
Milhau (Francis-Albert-Paul), 27 juillet 1956.
Thiery (François-Eugène-Marie), 20 juillet 1956.
Thivend (Jacques-Pierre-Aimé), 20 juin 1956.

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Gabès.

Deschamps (Yves-Eugène), 15 avril 1956.

Subdivision de Sousse.

Chamfrault (Guy-Auguste), 16 avril 1956.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Mosmann (Marie-Léon-Albert-Jean), 16 avril 1956.

TROUPES DE MADAGASCAR

Marion (René-Lucien-Marie), 16 avril 1956.

Arme blindée et cavalerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Fabri (Michel-Henri-Robert), 1er juillet 1955.
Richard (Alain-Pierre-François-Auguste), 1er mai 1956.
Salle (François-Marie-Georges), 16 mai 1956.

Subdivision de Versailles.

Courtier (Alain-Henri-Jean), 1er mai 1956.
Dusautois (René-Marcel-Joseph-Léon), 16 octobre 1955.
Raulet (Jean-Claude), 16 avril 1956.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Guillot (Georges-Alfred), 1er septembre 1956.
Poulain (Michel-Edmond-Georges), 16 octobre 1955.

Cette dernière date de prise de rang annule et remplace, en ce qui concerne cet officier, celle fixée au 16 avril 1955 par décret du 30 avril 1956 portant promotion au grade de lieutenant (*Journal officiel* du 4 mai 1956, page 4223, 2e colonne).

Subdivision de Lille.

Desmarchelier (Christian-Auguste-Henri), 18 octobre 1955.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Robillard (Jean-Marie-Etienne-Yves), 22 avril 1956.

Subdivision du Mans.

Champion (Patrick-Auguste-Ernest), 10 avril 1956.
Guillou (Jean-Corentin), 11 avril 1956.
Lherault (Jean-Paul), 16 avril 1956.
Perrin (Pierre-Marie-André-Louis), 16 avril 1956.
De Touchet (Jean-Michel-Benoît-Pierre), 10 avril 1956.

Subdivision de Vannes.

Renault (Pierre-Lucien), 1er mai 1956.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Corneille (Jean-Alfred-Alpinien-Marie), 1er août 1956.
Drouillard (Pierre-Jean-Paul), 9 avril 1956.

Subdivision de Tours.

Bouyer (Marc), 11 avril 1956.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Warrand (Léon-Henry), 1er septembre 1956.

Subdivision de Nancy.

De Choury de Lavigerie (Pierre-Marie-Henri), 6 avril 1956.
Feve (Gérard-Serge), 16 juin 1956.
Du Pont de Romemont (Bernard-Marie-René), 15 mai 1956.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Bonfils (Gaston-Fernand-Louis), 1er septembre 1956.

Subdivision de Lyon.

Verney (Jacques-Joseph-Antoine), 1er mai 1956.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nice.

Pittaluga (Georges-Raoul-Robert), 16 octobre 1955.

Cette dernière date de prise de rang annule et remplace, en ce qui concerne cet officier, celle fixée au 16 avril 1956 par décret du 30 avril 1956 portant promotion au grade de lieutenant (*Journal officiel* du 4 mai 1956, page 4224, 2e colonne).

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Postaire (Marcel-Jean), 10 mai 1956.
Thomas (Francis-Joseph-Léon), 16 avril 1956.

Division de Constantine.

Fourneyron (Jean-Lucien-Marcel), 19 mai 1956.
Vasse (Henri-André-Jules), 14 novembre 1955.

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie.

Averseng (Lucien-Jean-Pierre-Gaston), 26 juillet 1956.
Clerc (François-Camille-Arthur-Louis-Alphonse), 3 août 1956.
Durrieu (André-Francis), 1er août 1956.
Grognier (Marcel-Gaston-Edmond), 4 août 1956.
Lavigne (Lucien-Pierre-Philibert), 19 juillet 1956.
Lochmann (Hubert-André-Charles), 23 juillet 1956.
De Moulins (Philippe-Charles-Marie-Raymond), 1er août 1956.
Taylor (Claude-Louis), 22 juillet 1956.
Urrutigoity (André-Marie), 2 août 1956.
Destombes (Louis-Albert-Marie-Joseph), 10 juillet 1956.
Nouvel de la Flèche (Bernard-Marie), 1er mai 1956.
Soubirac-Lannus (Pierre-Alphonse-Antoine), 1er septembre 1956.

TROUPES DE TUNISIE

(En situation d'activité.)

Mieze (Roger-Antoine-Adolphe), 1er août 1956.
Valette (Yves-François-Elie), 1er août 1956.

Artillerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Barancy (Michel), 1er octobre 1955.
Carle (Rémy-Louis), 1er octobre 1955.
Dufour (Victor-André), 1er août 1955.
Dusein (Jacques-Robert-Paul-Alexis), 1er mai 1956.
Sicard (Fernand-Lucien-André), 1er octobre 1955.

Subdivision de Versailles.

Bligny (Jean-René-Paul), 1er mai 1956.
Hauttecœur (Michel-Jean-Marie), 1er mai 1956.
Ozanne (Claude-René-Marie), 1er mai 1956.

2e Région militaire

Subdivision d'Amiens.

Dobigny (Daniel-Timothée-Marcel), 1er septembre 1956.

Subdivision de Laon.

Piot (Maurice-Lucien), 1er septembre 1956.

Subdivision de Lille.

Bubbe (René-Emile-Henri), 17 mai 1956.

3e Région militaire

(En situation d'activité.)

Fromantin (Yves-Antoine-Marie-Joseph), 1er mai 1956.

Subdivision du Mans.

Bras (René-Pierre), 11 avril 1956.
Lafon (Léo-Jean-Jacques), 15 avril 1956.
Robin (Léon-Pierre), 18 avril 1956.
Sarzacq (Claude-Raymond), 22 mars 1956.

4e Région militaire

Subdivision de Bordeaux.

Joigneau (Paul-René), 13 avril 1956.
Pailley (Jean-Henri-Louis), 15 avril 1956.

5e Région militaire

Subdivision de Toulouse.

Markewitz (Michel), 1er novembre 1955.

6e Région militaire

(En situation d'activité.)

Cassagnou (Hubert-Camille-Marie), 1er mai 1956.

Etat-major région.

Ménard (Jean-Paul), 15 avril 1956.

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Salmon (Max-Hillaire), 1er septembre 1956.

Subdivision de Strasbourg.

Ebel (Paul-Emile), 1er mai 1956.

7e Région militaire

Etat-major région.

Divnogorsky (André), 16 avril 1956.

Subdivision de Besançon.

Deranlot (Michel-Christian-Alexis), 28 avril 1956.
Reuille (Emile-Joseph-Michel), 28 avril 1956.

Subdivision de Dijon.

Bernard (Claude-Charles), 1er septembre 1956.

8e Région militaire

Subdivision de Grenoble.

Desplats (René-Henri-Joseph), 1er mai 1956.
Vial (Albert-Louis), 1er mai 1956.

Subdivision de Lyon

Pelissier (Sylvain-Marc), 1er mai 1956.

9e Région militaire

(En situation d'activité.)

Mas (Jean-Pierre-Léon), 1er août 1955.

Subdivision de Marseille.

Droulere (Jean-Pierre-Marie-Philippe-Joseph), 16 octobre 1955.
Mercier (Henri-Marcel-Paul-Emile), 1er octobre 1955.
Mazarian (Jean), 11 mars 1956.
Requet (Jean-Jacques), 1er mai 1956.

Subdivision de Montpellier.

Medard (Jean-Alfred-Augustin-Paul), 1er mai 1956.

Subdivision de Nice.

Hingray (Jules-Henri-Adolphe), 25 décembre 1949.

10e Région militaire

Division d'Alger.

Duchemin (Guy-Léonce), 26 novembre 1955.
Guillot (Claude-Henri), 29 avril 1956.
Marrades (Lucien-François), 19 avril 1956.
De Nicolay (Thierry-Marie-Aymard), 10 mai 1956.
Pradeille (Gilbert-Jean-Marie), 19 avril 1956.
Rassier (Ellen-Marcel), 14 février 1956.
Simatos (Pierre), 16 avril 1956.

(En situation d'activité.)

Peyrot (Raymond-Pierre), 1er mai 1956.

Division de Constantine.

Asciach (André-Denis-Lucien), 27 mai 1956.
Croville (Claude-Marius), 28 décembre 1955.
Douvreleur (Jean), 4 avril 1956.
Nadal (René), 23 décembre 1955.

Train.

3e Région militaire

Subdivision du Mans.

Lemou (Maurice-Constant), 15 avril 1956.

Subdivision de Rennes.

Morvan (Claude), 1er mai 1956.

4e Région militaire

Subdivision de Poitiers.

Le Monies de Sagazan (Henri-Jean), 1er mai 1956.

Subdivision de Tours.

Gianoli (Christian-Daniel-Guérin), 18 avril 1956.
Le Bouar (Guy-Marcel), 9 avril 1956.
Mathe (Pierre-James), 16 avril 1956.
Potdevin (Jean), 16 avril 1956.

5e Région militaire

Subdivision de Pau.

Crabos (André-Pierre-Abel), 1er février 1956.

8e Région militaire

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Bidet (Jean-Armand), 16 avril 1956.

9e Région militaire

Etat-major région.

Delaye (François), 1er septembre 1956.

Subdivision de Marseille.

Gonzalez (Francis-Manuel-Léon), 16 octobre 1955.

Subdivision de Nice.

Dupont (Bernard-Marius-Jean-Marie), 28 octobre 1955.

TROUPES DU MAROC

Commandement du train et direction des transports militaires.

Andreani (François-Marie), 21 juillet 1956.
Billaud (Jean-Paul), 22 juillet 1956.
Michel (Paul-Georges), 23 juillet 1956.
Priou (Jacques-Marie-Jean), 7 août 1956.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Rix (André-Georges), 15 avril 1956.

SERVICES

Cadre des adjoints de chancellerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Kerssmaecker (Lucien-Charles-Marcel), 1er septembre 1956.
Pruvost (François-Henri-Joseph), 1er septembre 1956.

2e RÉGION MILITAIRE

Gilbin (Pierre-Auguste), 1er septembre 1956.
Thelier (Augustin-Henri), 1er septembre 1956.

5e RÉGION MILITAIRE

Pader (Roger-Marius-Jean), 1er septembre 1956.
Pusceddu (Etienne), 1er septembre 1956.

TROUPES DU MAROC

Roger (Gabriel-Louis), 1er septembre 1956.
Ronxin (Maurice-Jean-Marie), 1er septembre 1956.
Soizeau (Pierre), 1er septembre 1956.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1re RÉGION MILITAIRE

Bastien (Robert-Joseph), 1er septembre 1956.
Morel (Jean-Henri), 1er septembre 1956.

2e RÉGION MILITAIRE

Jacquiez (Claude-Adelbert-Hermant), 1er septembre 1956.

4e RÉGION MILITAIRE

Gleize (Emmanuel-Marius), 1er septembre 1956.

5e RÉGION MILITAIRE

Llense (Raymond-Joseph-Georges), 1er septembre 1956.

9e RÉGION MILITAIRE

Salles (André-Simon), 1er septembre 1956.

Corps des interprètes militaires.

8e RÉGION MILITAIRE

Meyer (Jacques-Charles), 1er octobre 1954.

Décrets du 27 juillet 1956 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 27 juillet 1956, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité indiquée ci-après:

A. — CORPS DES INGÉNIEURS DU GÉNIE MARITIME

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de réserve.

M. Habersetzer (J.), port matriculaire: Brest; pour compter du 1er juin 1956.

M. Igonet (C.-M.-H.), port matriculaire: Cherbourg; pour compter du 1er juillet 1956.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS DES DIRECTIONS DE TRAVAUX

1° Constructions navales.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

M. Marsan (J.-E.), port matriculaire: Cherbourg; pour compter du 1er juin 1956.

2° Constructions et armes navales (liste unique).

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

M. Meury (J.-B.), port matriculaire: Toulon; pour compter du 1er juin 1956.

M. Simonnot (A.-G.-M.), port matriculaire: Toulon; pour compter du 1er juin 1956.

Par décret en date du 27 juillet 1956, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

M. le capitaine de frégate en retraite Gréau (Gabriel-Camille-Georges-Clément), du port de Lorient.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

M. le capitaine de corvette en retraite Monot (Antoine-Jean-François), du port de Brest.

B. — CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier en chef des équipages de la flotte en retraite Lechoux (Louis-Marie-Ange), du port de Brest.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

MM. les officiers de 1re classe des équipage de la flotte en retraite:

Le Bras (Marcel-Alain), du port de Brest.
Jarnot (René-Charles-Ferdinand), du port de Lorient.
Le Moullec (Henri), du port de Brest.

Décret du 27 juillet 1956 portant annulation d'un décret portant nomination et promotion dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 27 juillet 1956, est annulé le décret du 2e juin 1956 portant nomination et promotion dans la réserve de l'armée de mer en ce qui concerne la promotion au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve de M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Gautier (Jean-Pierre-Christian-Aristide-Albert), du port de Toulon.

Décret du 27 juillet 1956 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service de santé de l'armée de l'air.

Par décret en date du 27 juillet 1956:

La date de prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde):

RÉSERVE

Médecins sous-lieutenants.

Rang du 2 mai 1946.

M. Bitker (Michel-Pascal), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Rang du 1er mai 1950.

M. Roy (François-Jean-Pierre), du C. M. A. A. n° 224 Aix-en-Provence.

Rang du 19 juin 1950.

M. Colvez (Pierre-Charles), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Rang du 1er novembre 1950.

M. Braye (Michel-Marcel), du C. M. A. A. n° 221 Dijon.

Rang du 4 novembre 1950.

M. Raclot (Marcel-Paul), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Rang du 1er mai 1951.

M. Legeais (Guy-Michel-Alain), du C. M. A. A. n° 225 Alger..

Rang du 1er mai 1952.

MM. Aillet (Jacques-René), du C. M. A. A. n° 222 Paris.
Hesse (Jean-Claude-Didier), du C. M. A. A. n° 222 Paris.
Potet (François-Gabriel), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Sont promus au grade de médecin lieutenant de réserve les médecins sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

Rang du 2 mai 1950.

M. Bitker (Michel-Pascal), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Rang du 1er mai 1954.

M. Roy (François-Jean-Pierre), du C. M. A. A. n° 224 Aix-en-Provence.

Rang du 19 juin 1954.

M. Colvez (Pierre-Charles), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Rang du 1er novembre 1954.

M. Braye (Michel-Marcel), du C. M. A. A. n° 221 Dijon.

Rang du 4 novembre 1954.

M. Raclot (Marcel-Paul), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Rang du 1er mai 1955.

M. Legeais (Guy-Michel-Alain), du C. M. A. A. n° 225 Alger.

Rang du 1er mai 1956.

MM. Aillet (Jacques-René), du C. M. A. A. n° 222 Paris.
Hesse (Jean-Claude-Didier), du C. M. A. A. n° 222 Paris.
Potet (François-Gabriel), du C. M. A. A. n° 222 Paris.

Par décret en date du 27 juillet 1956, sont promus (sans rappel de solde):

1° *Au grade de pharmacien lieutenant de réserve.*

Les pharmaciens sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

Rang du 16 octobre 1954.

MM. Robert (Serge-Guy), du C. M. A. A. 222 Paris.
Yonger (Jacques-Emile-Alexandre), du C. M. A. A. 222 Paris.

Rang du 1er janvier 1955.

MM. Aubert (Louis-Arthur-Marie), du C. M. A. A. 222 Paris.
Delarue (Jean-Louis-Auguste), du C. M. A. A. 222 Paris.
Folco (Roger-Etienne-Louis), du C. M. A. A. 225 Alger.

Rang du 1er avril 1956.

M. Barritault (Jean-Charles-Louis), du C. M. A. A. 222 Paris.

Rang du 1er mai 1956.

M. Lehmann (René-Georges), du C. M. A. A. 225 Alger.

2° *Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.*

Les dentistes sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

Rang du 1er janvier 1956.

MM. Cavallini (Agidé), du C. M. A. A. 221 Dijon.
Pain (André-Adrien-Marie), du C. M. A. A. 222 Paris.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1944:

Page 555, 3e colonne, Ordre n° 082 « D », rang du 11 mars 1944, au lieu de: « Dupuis (Maurice), sergent, infanterie », lire: « Dupuy (Maurice-Victor-Pierre), sergent, infanterie, 5e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1946:

Page c. 1310, 2e colonne, au lieu de: « Kabbour ben Tehar, 2e classe, du Ne centre d'organisation d'infanterie », lire: « Alla Kabbour, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 3036/40 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1947:

Page c. 1672, 1re colonne, au lieu de: « Mohamed ben Djilali, 2e classe, mle 834, goum d'instruction et de dépôt n° 4 », lire: « Farah Mohamed, 2e classe, mle 834, 79e goum ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 avril 1947:

Page c. 1712, 1re colonne, au lieu de: « Dehimi Ali ben Sliman, soldat de 1re classe du 3e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Dehimi Ali ben Sliman, soldat de 1re classe, mle L. M. 340-A 1185, 22e bataillon nord-africain, compagnie lourde ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1947:

Page 8583, 2e colonne, au lieu de: « Lahssen ben Mohamed, mle 3749/39 X 2829, caporal à la division de Marrakech », lire: « Bouasri Lahcen, mle 3749/39 X 2829, caporal, 2e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 1948:

Page 6682, 3e colonne, au lieu de: « Lhassen ben Naceur, mle 361, maoun aouel, 36e goum marocain », lire: « Bouzanar Hassou, mle 361/G, maoun aouel, 36e goum marocain ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 octobre 1948:

Page 10539, 3e colonne, au lieu de: « Greignou (François), adjudant, 4e régiment d'artillerie coloniale », lire: « Creignou (François), adjudant, 4e régiment d'artillerie coloniale ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1949:

Page 1308, 1re colonne, au lieu de: « S. N. P. Ahmed ben Abdelkader, adjudant, 21e bataillon de tirailleurs algériens » (voir rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1949), lire: « Mostefaoui Ahmed, *alias* S. N. P. Ahmed ben Abdelkader, adjudant, 21e bataillon de tirailleurs algériens ».

Page 1311, 1re colonne, au lieu de: « Marcillac (Albert), sergent-chef, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Woziwoda (François), *alias* Marcillac (Albert), sergent-chef, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens ».

Page 1312, 2e colonne, au lieu de: « Scott (Michel), sergent-chef, 3e régiment étranger d'infanterie », lire: « Gatoux (Gustave-Eugène-Louis), *alias* Scott (Michel), sergent-chef, 3e régiment étranger d'infanterie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mai 1952:

Page 4831, 3e colonne, au lieu de: « Poloton (Robert), maréchal des logis chef, 5e régiment de cuirassiers », lire: « Pfeffer (Joseph-Pierre), *alias* Poloton (Robert), maréchal des logis chef, 5e régiment de cuirassiers ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juillet 1952:

Page 6721, 2e colonne, au lieu de: « Weys (Jean), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère », lire: « Weis (Jean), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1952:

Page 8099, 1re colonne, au lieu de: « Bouchaïb M'Hammed ben Damouna, sergent, mle 202 X, 1/4e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Zkalli Bouchaïb, sergent, mle 202 X, R. 404, 1/4e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1953:

Page 7618, 1re colonne, au lieu de: « Hamed ben Haddou, sergent-chef, mle 3538/39 », lire: « Laouini Ahmed, sergent-chef, mle 3538/39 ».

Même page, 3e colonne, au lieu de: « Mohamed ben Rouane, sergent, mle B 600/39 », lire: « Zraidi Mohamed ben Rouane, sergent, mle B 600/39 »; au lieu de: « Mohammed ben Ahmed, sergent, mle A. 3595 », lire: « Ifekharen Mohammed, sergent, mle A. 3595/40 ».

Page 7619, 1re colonne, au lieu de: « Ahmed ben Ali, caporal, mle A-1667 », lire: « Guettaï Ahmed, caporal, mle A-1667/39 ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Hamed ben Mouloudi, maoun, mle 125 », lire: « Makhfi Hamed ben Mouloudi, maoun, mle 125 »; au lieu de: « Mohamed ben Driss, caporal-chef, mle B. 659/39 », lire: « Mohammed ben Driss, caporal-chef, mle B. 659/39 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1953:

Page 10080, 2e colonne, au lieu de: « Moktar ben Ali ben M'Hamed, sergent (T. M.), mle A. 1250/42, 2/6e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Oulel el Mokhtar, sergent (T. M.), mle A. 1250/42, 2/6e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mai 1954:

Page 4504, 1re colonne, au lieu de: « Abdelkader ben Ej Jilali, caporal-chef, 2e bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 4431 X. B. 2355/39 (T. M.) », lire: « Zriouil Abdelkader, caporal-chef, 2e bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 4431 X. B. 2355/39 (T. M.) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juillet 1954:

Page 7160, 1re colonne, au lieu de: « Lahoussine ben Mohamed, caporal (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 1582-B. 638/39 », lire: « Baïdek Lahoussine, caporal (T. M.), 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 1582-B. 638/39 ».

Page 7161, 2e colonne, au lieu de: « Djekani Mohammed, 2e classe (T. M.), 8e régiment de spahis algériens, mle L. M. 280, recrutement d'Oran », lire: « Djakani Mohamed, 2e classe (T. M.), 8e régiment de spahis algériens, mle L. M. 280, recrutement d'Oran ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 août 1954:

Page 7417, 1re colonne, au lieu de: « Guillou (Jean-René), sergent », lire: « Guillou (Yves-René), sergent ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1955:

Page 943, 1re colonne, au lieu de: « Kremer (Robert), sergent (T. M.), 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 63811 », lire: « Belluco (Olindo), *alias* Kremer (Robert), sergent (T. M.), 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 63811 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955:

Page 1600, 1re colonne, en ce qui concerne Claverie (Jacques), mle 9118, brigadier-chef (T. M.), au lieu de: « Pour prendre rang du 5 mai 1954 », lire: « Pour prendre rang du 1er mai 1954 » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 avril 1955:

Page 3187, 2e colonne, en ce qui concerne Driss ben Lahsen ben El Thami, maître ouvrier (T. M.), 73e bataillon nord-africain du génie, mle A. 4913/44, recrutement du Maroc, ajouter: « Pour prendre rang du 4 janvier 1950 » (la suite sans changement); en ce qui concerne Molle (André-Marcel), adjudant (T. M.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 3939, recrutement de Dijon, ajouter: « Pour prendre rang du 31 juillet 1951 » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1955:

Page 7516, 4e colonne, au lieu de: « S. N. P. Mohamed ben Tayeb, caporal-chef, mle 556 », lire: « Beneibar Mohamed ben Tayeb, caporal-chef, mle 556 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1956:

Page 2625, 1re colonne, au lieu de « Beckert (Wolfang), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 88987 L.M.-194/52 », lire: « Beckert (Wolgang), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 88987-L.M. 194/52 »; au lieu de: « Doll (Karl-Heintz), 2e classe, 2/5e régiment étranger d'infanterie, mle 96771-L.M. 716/53 », lire: « Doll (Karl-Heinz), 2e classe, 2/5e régiment étranger d'infanterie, mle 96771-L.M. 716/53 »; au lieu de: « Kherane ben Hammadi ben Smaïh, 1re classe, 31e bataillon du génie, mle A-2889/44-27295-16421 », lire: « Kherane ben Hammadi ben Smain, 1re classe, 31e bataillon du génie, mle A-2889/44-27295-16421 »; en ce qui concerne M'Bark ben Ali ben El Hadj Mohammed, 1re classe, 2/6e régiment de tirailleurs marocains, mle B. 2029/43-24270-1915, ajouter: « Pour prendre rang du 3 février 1955 » (la suite sans changement).

Page 2626, 1re colonne, au lieu de: « Lakeha Abdallah, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs algériens, mle 1945×0638 », lire: « Lakehal Abdallah, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs algériens, mle 1945 ×0638 ».

Même page, 2e colonne, en ce qui concerne Chaulet (Jean), sergent-chef, mle 21/44 Hanoï, ajouter: « Pour prendre rang du 30 juin 1955 » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juin 1956:

Page 5944, 1re colonne, en ce qui concerne Choppe (Jean-Maurice), 1re classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 25-1604, au lieu de: « Cette concession annule la citation à l'ordre nº 8 du 13 février 1955 », lire: « Cette concession annule la citation à l'ordre nº 8 du 3 février 1955 »; au lieu de: « Mondragon (Charles-Bernardin), brigadier-chef, 3/69e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 420 X-9444/43 », lire: « Mondragon (Charles-Bernardin), brigadier-chef, 3/69e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 428-9444/43 ».

Administration (air).

Par arrêté en date du 11 juillet 1956, en application des dispositions du décret du 27 avril 1956, les agents sur contrat de première et deuxième catégorie C, exerçant leurs fonctions à l'administration centrale du secrétariat d'État aux forces armées (air), désignés ci-après sont intégrés, à compter du 1er janvier 1956, dans le corps provisoire des attachés de l'aéronautique:

En qualité d'attaché de l'aéronautique de 1re classe au 4e échelon.

M. Salle (Edouard), agent sur contrat I. C., 3e échelon.
Le point de départ de l'ancienneté de M. Salle dans le 4e échelon de son emploi est fixé au 12 novembre 1952.

M. Balenbois (Jacques), agent sur contrat I. C., 3e échelon.
Le point de départ de l'ancienneté de M. Balenbois dans le 4e échelon de son emploi est fixé au 1er novembre 1955.

En qualité d'attaché de l'aéronautique de 2e classe au 4e échelon.

M. Poirier (Pierre), agent sur contrat 2 C, 6e échelon.
M. Leroux (Antonin), agent sur contrat 2 C, 6e échelon.
M. Larpent (Jacques), agent sur contrat 2 C, 6e échelon.
M. Thomasset (Roger), agent sur contrat 2 C, 6e échelon.
M. Fourmont (Abel), agent sur contrat 2 C, 6e échelon.
Le point de départ de l'ancienneté des intéressés dans le 4e échelon de leur emploi est fixé au 1er janvier 1955.

En qualité d'attaché de l'aéronautique de 2e classe au 3e échelon.

M. Monod (Jean-Pierre), agent sur contrat 2 C, 3e échelon.
Le point de départ de l'ancienneté de M. Monod dans le 3e échelon de son emploi est fixé au 1er août 1955.

En application des dispositions du décret nº 54-138 du 28 janvier 1954 susvisé, les attachés de l'aéronautique dont les noms suivent, bénéficieront des majorations d'ancienneté pour services militaires de guerre ci-après:

Attachés de l'aéronautique de 1re classe, 4e échelon.

M. Salle (Edouard): 1 mois 27 jours.
M. Balenbois (Jacques): 1 mois 29 jours.

Attachés de l'aéronautique de 2e classe, 4e échelon.

M. Poirier (Pierre): 2 ans 3 mois 26 jours.
M. Leroux (Antonin): 2 ans 4 mois 8 jours.
M. Thomasset (Roger): 1 an 11 mois 16 jours.
M. Fourmont (Abel): 2 ans 1 mois 19 jours.

Concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (division corps de troupe, 19e série).

Liste des candidats, par ordre alphabétique, déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites du concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (division corps de troupe, 19e série).

Sont déclarés admissibles au titre du concours de 1956: 355 candidats (liste nº 1).

Sont déclarés admissibles de droit au titre de séries antérieures: 58 candidats (liste nº 2).

LISTE Nº 1

Abetel (Marius), infanterie, 8e région.
Abrate (Jean), transmissions, 9e région.
Abrell (Marc), artillerie, 9e région.
Accary (Marcel), infanterie coloniale, 1re région.
Adam (Claude), infanterie, 8e région.
Agostini (Pancrace), transmissions, 1re région.
Allahoum Abdelmadjid, infanterie, 10e région.
André (Gérard), infanterie, F. F. A.
Antonin (Pierre), train, 9e région.
Arnaud (Joseph), infanterie, F. F. A.
Arsapin (Guy), artillerie coloniale, F. F. A.
Atlas (Robert), infanterie coloniale, 9e région.
Audigier (Christian), transmissions, 6e région.
Auger (Claude), train, 5e région.
Autones (Michel), ABC, 5e région.
Babin (Jean), ABC, 1re région.
Bardy (Jacques), génie, 9e région.
Baron (Jean), transmissions, F. F. A.
Barrand (Jean-Pierre), transmissions, F. F. A.
Baudry (Hervé-Maurice), infanterie, 4e région.
Baunard (Jean), transmissions, 9e région.
Bauzou (André), infanterie, F. F. A.
Bavoux (Jean), ABC, F. F. A.
Belemin (Marcel), infanterie, 10e région.
Bellu (Jacques), transmissions, 10e région.
Belondrade (René), infanterie, F. F. A.
Benhamza Abdallah, infanterie, 10e région.

Berdaguer (Maurice), infanterie, 6e région.
Berger (Yves), génie, 5e région.
Bernard (Pierre), ABC, 10e région.
Besson (Hervé), transmissions, 1re région.
Bethuel (Serge), infanterie, F. F. A.
Bevalet (Michel), artillerie coloniale, 10e région.
Beyrie (Claude), artillerie, F. F. A.
Billard (Georges), infanterie, 10e région.
Billet (Jean-Pierre), transmissions, 7e région.
Biscos (Pierre), ABC, 5e région.
Blanc (Noël), ABC, 7e région.
De Block (Albert), train, F. F. A
Bœuf (Michel), train, 7e région.
Bolle (Pierre), infanterie, F. F. A.
Bois (Marcel), infanterie, 3e région.
Boguslawsky (Serge), transmissions, 5e région.
Bonte (André), infanterie, 7e région.
Borius (Pierre), ABC, 9e région.
Bornes (Jacques), transmissions, 6e région.
Bossin (Claude), infanterie coloniale, 1re région.
Bouberka Djoudi, infanterie, 4e région.
Bouchara (Henri), infanterie coloniale, 3e région.
Boudigou (Raymond), ABC, 5e région.
Bougard (Michel), infanterie, Tunisie.
Bourgeois (André), transmissions, 3e région.
Bourson (Serge), infanterie, 6e région.
Boutaleb Mohamed, infanterie, 10e région.
Bouvattier (Jacques), infanterie, F. F. A.
Bouveresse (Maurice), infanterie, 10e région.
Bouzada Mohamed, infanterie, 10e région.
Bremond (Lucien), infanterie, 10e région.
Bridot (Jean), ABC, 6e région.
Brissart (Jacques), infanterie, F. F. A.
Brizard (Bernard), infanterie, 2e région.
Cahez (Alain), artillerrie, 6e région.
Calvar (Jean), infanterie, 3e région.
Cambolive (André), artillerie, 9e région.
Cambounet (René), infanterie, F. F. A.
Campredon (Raoul), ABC, 8e région.
Canioni (Dominique), infanterie, 10e région.
Cantin (Claude), génie, F. F. A.
Causse (Pierre), infanterie coloniale, 9e région.
Cazaux (Henri), train, Maroc.
Cerutti (René), infanterie, 6e région.
Chabbert (Jean), transmissions, F. F. A.
Chanteloube (Jean), ABC, 6e région.
Charrier (Jean-François), infanterie, 10e région.
Chastel (Yves), train, Maroc.
Chatillon (Jackie), transmissions, 7e région.
Chavinier (Jacques), transmissions, 1re région.
Chenal (Paul), ABC, 6e région.
Clamens (Raymond), transmissions, 1re région.
Claveau (Jean-Pierre), infanterie, 6e région.
Collot (Lucien), transmissions, 6e région.
Com (Maurice), infanterie coloniale, Maroc.
Constantin de Magny (Bruno), infanterie, 10e région.
Coquema (Jacques), A. B. C., 3e région.
Coquet (René), transmissions, 1re région.
Corbon (Maurice), infanterie, Tunisie.
Coste (Pierre), artillerie antiaérienne, 5e région.
Coste (René), train, Maroc.
Costedoat Lamarque (Pierre), infanterie coloniale, 5e région.
Costes (Camille), transmissions, 8e région.
Couvidat (Georges), A. B. C., F. F. A.
Creancier (Raoul), infanterie, F. F. A.
Cuenca (Raymond), infanterie, 9e région.
Danjoux (Alain), artillerie coloniale, 1re région.
Danjoux (René), artillerie coloniale, 9e région.
Dapoigny (Jean-Marie), infanterie, Maroc.
Darroux (Guy), infanterie, 10e région.
Daumen (Jean), infanterie, 8e région.
Daumet (Claude), infanterie, 8e région.
Deboichet (Gérard), infanterie, 7e région.
Delanoue (Pierre), infanterie, 7e région.
Delavrauvre (Yves), A. B. C., Maroc.
Delerce (Raymond), artillerie, F. F. A.
Delorme (Gérard), transmissions, 6e région.
Delort (Serge), matériel, 10e région.
Demangel (Jacques), artillerie, 6e région.
Dewilde (André), train, Maroc.
Didierjean (Joseph), infanterie, 10e région.
Dissard (Pierre), transmissions, 1re région.
Dmitrievsky (Jean), infanterie coloniale, 3e région.
Domken (Michel), infanterie, 10e région.
Dornat (Jacques), infanterie, 3e région.
Drouhet (Jacques), train, 1re région.
Droulers (Gérald), artillerie, F. F. A.
Ducasse (Christian), infanterie, 10e région.
Ducrocq (Jacques), infanterie coloniale, 1re région.
Dumas (Pierre), génie, 1re région.
Dumont (Auguste), infanterie, Tunisie.
Dupin (Raymond), infanterie, 10e région.
Dupuy-Roudel (Charles), infanterie, 10e région.
Durand (Guy), artillerie, 5e région.
Estebe (Christian), matériel, F. F. A.
Eude (Jean), A. B. C., Maroc.
Eusebe (Joseph), chancellerie coloniale, 1re région.
Eymard (René), transmissions, 8e région.
Eynard (Yves), A. B. C., 6e région.
Fauconnet (Pierre), A. B. C., F. F. A.
Favier (Michel), artillerie antiaérienne, 9e région.
Favreau (Yves), train, 3e région.
Federich (Gérard), transmissions, 1re région.
Fillon (Daniel), transmissions, 1re région.
Fleuriault (Claude), matériel, 10e région.
Fleury (Maurice), artillerie, 6e région.
Forestier (Henri), transmissions, 1re région.
Forski (Henri), transmissions, 10e région.
Fouillen (Georges), infanterie, F. F. A.
Fradet (Jacques), transmissions, 1re région.
Franceschi (Alphonse), transmissions, 10e région.
Franck (Clément), infanterie coloniale, Maroc.
Fuchs (Henri), artillerie, Indochine.
Fulbert (Roger), transmissions, 9e région.
Gailleton (Lucien), train, F. F. A.
Galloux (Claude), transmissions, 3e région.
Gandarias (Jésus), infanterie coloniale, 1re région.
Garcin (Gilorix), infanterie, 6e région
Garre (Michel), infanterie, Maroc.
Gauchard (Marc), transmissions. F. F. A.
Gauduchon (Jean-Claude), transmissions, 6e région.
Gautier (René), artillerie, 1re région.
Gay (Michel), infanterie coloniale, 10e région.
Gehan (Jacques), artillerie, 9e région.
Goblet (Jean-Pierre), A. B. C., F. F. A.
Goulte-Solard (Roger), infanterie, 9e région.
Grail (Jean), infanterie, 10e région.
Grasset (Max), artillerie, Maroc.
Grignon (Paul), A. B. C., F. F. A.
Grison (Guy), train, F. F. A.
Grunenwald (Joseph), infanterie, 3e région.
Guerin (Serge), génie, 8e région.
Guerre (Jean), transmissions, F. F. A.
Guillemet (Gilles), infanterie, 8e région.
Guillerm (Marcel), A. B. C., 6e région.
Guislain (André), A. B. C., Tunisie.
Guyon (Jean-Marc), artillerie, 7e région.
Guyon (Marc), transmissions, 1re région.
Hess (Robert), transmissions, F. F. A.
Hocquet (Daniel), A. B. C., F. F. A
Humbert (Gabriel), transmissions, F. F. A.
Hummel (André), infanterie, 10e région.
Hyron (Guy), infanterie coloniale, 5e région.
Jacquet (Philippe), infanterie, 6e région.
Janot (Michel), infanterie coloniale. F. F. A.
Jarno (Claude), artillerie, F. F. A.
Jego (Michel), artillerie, 4e région.
Joly (Louis), transmissions, 1re région.
Josso (Henri), artillerie, F. F. A.
Jozan (Pierre), infanterie, F. F. A.
Juignet (Michel), génie, F. F. A.
Julien (Serge), artillerie, 9e région.
Kilanowski (Irénuis), infanterie, F. F. A.
Knayer (François), génie, 10e région.
Knecht (Jacques), artillerie, 5e région.
Krauss (Jean), infanterie, 10e région.
Lafargue (Yves), train, 5e région.
Lamier (Michel), A. B. C., F. F. A.
Lamour (Guy), infanterie, F. F. A.
Laplace (Jean), transmissions, 8e région.
Lapointe (Francis), A. B. C., 3e région.
L'Arbiose (Marcel), infanterie, 10e région.
Lardenois (Léon), train, Tunisie.
Lartillot (Maurice), infanterie, F. F. A.
Latapie (Robert), infanterie, 10e région.
De Latour (Hubert), A. B. C., F. F. A.
Laurent (Robert), infanterie, 10e région.
Lauruol (Michel), A. B. C. 3e région.
Lautram (Albert), artillerie, F. F. A.
De Lauzon (François), infanterie coloniale, 10e région.
Lavaud (Jean), infanterie, F. F. A.
Layan (Gilbert), artillerie, F. F. A.
Le Borgne (Louis), transmissions, 10e région.
Lebrun (Maurice), génie, F. F. A.
Le Carrer (Jean-Marie), A. B. C., F. F. A.
Leclerc (Jean-Marie), artillerie, 6e région.
Lecourieux (Lucien), train, F. F. A.
Le Doussal (Marcel), infanterie, Tunisie.
Legal (Jean-Marie), génie, F. F. A.
Legendre (Michel), artillerie, Maroc.
Leger (Jean-Marie), artillerie, F. F. A.
Legère (André), transmissions, 1re région.
Lembert (Didier), artillerie coloniale, 3e région.
Le Meur (Pierre), artillerie, F. F. A.
Lengagne (Jean), A. B. C., Tunisie.
Le Scanff (Joseph), infanterie, 5e région.
Lescure (Guy), infanterie, 4e région.
Le Treguilly (Daniel), A. B. C., F. F. A.
Levant (Ghislain), train, F. F. A.
Le Verge (Victor), transmissions, 1re région.
Liautard (Jean), artillerie, 9e région.
Llorca (Jacques), infanterie coloniale, 1re région.

Lobel (Henry), infanterie, 6e région.
Lopez (Gilbert), infanterie, 3e région.
Loth (Michel), infanterie, 1re région.
Loustalot (Claude), train, 6e région.
Lucas (Pierre), infanterie, 4e région.
Lussiaud (Pierre), transmissions, 6e région.
Mabire (Janick), A. B. C., 3e région.
Magnaudet (Louis), transmissions, 1re région.
Maillet (Jacques), transmissions, 10e région.
Mangeon (Roland), artillerie, F. F. A.
Mangoni (Jean), infanterie, 10e région.
Marchand (Jean), infanterie, F. F. A.
Marion (Laurent), train, F. F. A.
Martel (Guy), infanterie, 8e région.
Martin (Claude), artillerie, 6e région.
Martin (Marie), train, F. F. A.
Maspetit (Gilles), génie, 5e région.
Mathieu (Guy), transmissions, 10e région.
Mathieu (Roland), infanterie, 10e région.
Meliani Abdélaziz, infanterie, 10e région.
Meot (Daniel), infanterie, 10e région.
Merand (Georges), artillerie, 3e région.
Mercier (Claude), A. B. C., F. F. A.
Mercier (Jean), A. B. C., Maroc.
Messager (Robert), infanterie, Maroc.
Meunier (Paul), artillerie, Maroc.
Meyer (Alfred), infanterie, F. F. A.
Micaleff (Joseph), A. B. C., 5e région.
Michel (André), transmissions, F. F. A.
Mineur (Jean), infanterie, 6e région.
De Mollerat du Jeu (Jean-Pierre), artillerie, F. F. A.
Monsang (Marcel), train, 6e région.
Morel (François), infanterie coloniale, 1re région.
Mornet (Charles), infanterie, 10e région.
Mortemard de Boisse (Olivier), A. B. C., 3e région.
Mouchet (Jean), artillerie, F. F. A.
Moullec (Paul), infanterie, Tunisie.
Moure (Henry), A. B. C., 3e région.
Mouton (Claude), infanterie coloniale, 9e région.
Nainfa (Robert), transmissions, 10e région.
Neyrand (Michel), artillerie, 9e région.
Norkevicius (Georges), train, F. F. A.
Notton (Marc), génie, 3e région.
Oliver (Paul), infanterie, F. F. A.
Onteniente (René), artillerie, F. F. A.
Orozco (Salvador), infanterie, F. F. A.
Paille (Henri), artillerie, 4e région.
Paille (Jean), infanterie, F. F. A.
Pannetier (Jean-Claude), transmissions, 10e région.
Paolo (Jean), artillerie, F. F. A.
Passays (Jean), infanterie, Maroc.
Pauc (Gérard), infanterie, 10e région.
Paucod (Bernard), infanterie coloniale, 1re région
Pawlak (Félix), train, F. F. A.
Pelardy (René), infanterie coloniale, 1re région.
Pensereau (Philippe), infanterie coloniale, Maroc.
Perpoli (Louis), A. B. C., 8e région.
Piat (Georges), infanterie, F. F. A.
Pierron (Jean), A. B. C., 4e région.
Podeur (Jean), transmissions, Indochine.
Pollet (André), artillerie coloniale, Maroc.
Porcheron (Jean), transmissions, F. F. A.
Prea (Alain), infanterie, 10e région.
Pretre (Germain), artillerie, 9e région.
Pugnet (Bernard), artillerie, Maroc.
Queffelec (Yves), infanterie, Tunisie.
Quinson (Michel), transmissions 8e région.
Raclot (Gilles), A. B. C., F. F. A.
Raquet (Michel), infanterie, 10e région.
Rastouil (Gérard), infanterie, Maroc.
Ratelade (Roland), infanterie, F. F. A.
Raymond (Pierre), génie, 8e région.
Remy (Gilbert), infanterie coloniale, 5e région.
Renard (Francis), infanterie, Maroc.
Renoux (Guy), artillerie, 6e région.
Rezbanyay (Bélo), infanterie, 10e région.
Ribrag (Michel), artillerie, F. F. A.
Ricard (Jean-Pierre), A. B. C., 1re région.
Ricquart (Daniel), infanterie, 2e région.
Rigaud (Max), train, 1re région.
Rinaudo (Jacques), infanterie, F. F. A.
Robert (Roger), infanterie, Indochine.
Roisin (François), infanterie, F. F. A.
Romeur (François), transmissions, Maroc.
Rouzade (Jacques), A. B. C., 6e région.
Ruello (Jacques), A. B. C., F. F. A.
Ruffat (Henri), transmissions, 8e région.
Sadion (Georges), transmissions, F. F. A.
Saillard (André), infanterie, 3e région.
Saint-Picq (Mathieu), infanterie, F. F. A.
Salivas (Francis), transmissions, F. F. A.
Santoni (Lucien), infanterie, F. F. A.
Sarazin (Christian), artillerie, 6e région.
Savare (Claude), A. B. C., 5e région.
Schiffer (Pierre), A. B. C. 5e région.
Schwartz (Gaston), artillerie, 6e région.
Segard (Gérard), transmissions, 3e région.
Segues (André), génie, 5e région.
Sterling (Jean-Claude), transmissions, F. F. A.
Stutz (Henry), infanterie coloniale, 9e région.
Suisse (André), A. B. C., 6e région.
Talbourdet (Léon), infanterie, F. F. A.
Talon (Paul), A. B. C., Tunisie.
Teisserenc (Gérard), A. B. C., F. F. A.
Terret (Pierre), transmissions, 6e région.
Tessier (Christian), A. B. C., F. F. A.
Texeire (Jacques), transmissions, 10e région.
Teyssier (Jean), artillerie, 6e région.
Teyssonnières (Jean-Jacques), infanterie, 2e région.
Thiery (Jean), infanterie, Maroc.
Thonet (Gérard), génie, F. F. A.
Todoverto (Jean), transmissions, F. F. A.
Tournier (Raymond), infanterie, Tunisie.
Traineau (Lorrain), artillerie, 6e région.
Tran (Auguste), infanterie, 4e région.
Tricottet (François), infanterie, 10e région.
Trojani (André), infanterie coloniale, 9e région.
Truillet (Jean), transmissions, 1re région.
Turro (Robert), génie, 3e région.
Valero (Emmanuel), matériel, 6e région.
Vandenhove (Pierre), A. B. C., 10e région.
Vandeputte (Pierre), infanterie, 5e région.
Vanruymbeke (Frédéric), artillerie, 6e région.
Vassoigne (de) (Georges), artillerie coloniale, 5e région.
Vauzeilles (Jean), A. B. C. F. F. A.
Versluys (Rémi), infanterie, F. F. A.
Vie (Louis), train, 10e région.
Vieville (Jacques), transmissions, 2e région.
Violleau (Jean-Jacques), train, 4e région.
Violot (Claude), infanterie, F. F. A.
Voulot (Claude), artillerie, F. F. A.
Vuillaume (Jacques), artillerie, 6e région.
Vuille (Jean-Claude), infanterie, 10e région.
Wacongne (Louis), transmissions, 1re région.
Willer (Jacques), infanterie, F. F. A.
Woirgard (Jean-Marie), infanterie, F. F. A.

LISTE N° 2

Candidats admissibles au titre de séries précédentes.

Allonneau (Jean-Marie), infanterie, 1re région.
André (Jean), artillerie, 6e région.
Anselot (Jean), transmissions, 10e région.
Avias (Charles), infanterie, Maroc.
Baron (Christian), artillerie, Maroc.
Bonhomme (Guy), infanterie, Indochine.
Boutin (Gilbert), infanterie, 6e région.
Carli (Marius), transmissions, 10e région.
Charot (Claude), artillerie, 4e région.
Cordier (Bernard), infanterie, 1re région.
Duriez (René), infanterie, 1re région.
Fayet (Henri), infanterie, 3e région.
Forgues (Gilbert), transmissions, F. F. A.
De Fourcauld (Dominique), A. B. C., 6e région.
Frambourt (Léon), transmissions, 6e région.
Gendron (Raymond), génie, Tunisie.
Gil (Jean), C. T. coloniaux, 4e région.
Godard (Jean-Marie), infanterie. Maroc.
Govin (Claude), train, 4e région.
Guérin (Pierre), A. B. C., F. F. A.
Havy (Jean), infanterie, 10e région.
Hetier (Jean-Claude), transmissions, 10e région.
Hochet (Jean-Marie), F. T. A., 6e région.
Huguenin (René), infanterie, 10e région.
Idoux (Christian), train, 10e région.
Kergosien (René), train, 10e région.
Landry (Jacques), infanterie, 10e région.
Le Deunff (Robert), transmissions 10e région.
Le Pleux (Jean), infanterie, 1re région.
Lespinasse (Michel), infanterie, 10e région.
Long (Yves), infanterie, 10e région.
Martinet (Claude), infanterie, 5e région.
Meslet (Jack), génie, 3e région.
Moreau (Ghislain), infanterie, 4e région.
Mottet (Claude), A. B. C., 10e région.
Niay (Jacques), A. B. C., 10e région.
Nonnotte (Pierre), A. B. C., F. F. A.
Panardie (Pierre), génie, 10e région.
Pendaries (Guy), infanterie, Maroc.
Pepy (Jean), transmissions, Maroc.
Perriniaux (Jean), transmissions, Maroc.
Pionnet (André), infanterie, 10e région.
Pirame (Armand), infanterie, 9e région.
Pomponi (Simon), infanterie, 9e région.
Pouly (Pierre), transmissions, 7e région.
Reginaud (André), transmissions, 6e région.

Roux (Jacky), transmissions, 1re région.
Saint-Martin-Tillet (Philippe), transmissions, 1re région.
Servera (Paniel), artillerie, 10e région.
Simon (Guy), train, F. F. A.
Taillandier (Maurice), infanterie, 8e région.
Taillard (Claude), infanterie, F. F. A.
Vasseur (Pierre), A. B. C., 10e région.
Verger (Junien), infanterie, 10e région.
Vergès (Pierre), infanterie, 10e région
Vidal (Roger), infanterie, Maroc.
Vimard (Francis), infanterie, 7e région.
Vincent (Jean-Marie), artillerie, 10e région.

Les épreuves orales débuteront le jeudi 2 août 1956 à l'école de sous-officiers de Strasbourg.

Le tour de passage des candidats à l'examen oral est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, à partir d'une lettre tirée au sort au secrétariat d'Etat aux forces armées (terre). Cette lettre, pour le concours de 1956, est la lettre « H ».

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Epreuves du programme du concours organisé à l'administration centrale des finances en application de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale, notamment l'article 23,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours organisé à l'administration centrale du ministère des finances en application de l'article 23 du décret susvisé du 16 décembre 1955 comporte les épreuves suivantes, notées de 0 à 20:

A. — *Epreuve écrite.*

Rédaction d'une note ou d'un rapport d'après les éléments d'un dossier concernant une question de portée générale et comportant toute la documentation utile au candidat (durée: trois heures et demie; coefficient: 3).

B. — *Epreuves orales.*

1° Une interrogation de dix minutes après une préparation de quinze minutes sur un sujet tiré du programme annexé au présent arrêté, le choix de l'option appartenant au candidat (coefficient: 2);

2° Une conversation avec le jury sur les conditions dans lesquelles sont réparties et exercées les tâches dévolues d'une façon générale à l'administration centrale du ministère des finances et plus particulièrement au service auquel l'intéressé appartient ou a appartenu s'il n'est pas en fonctions à l'administration centrale des finances (coefficient: 1).

Art. 2. — Le jury arrête la liste des candidats admis à prendre part aux épreuves orales et la liste de classement définitif à l'issue de ces dernières.

Le nombre minimum de points requis pour l'admissibilité aux épreuves orales est de 30.

Art. 3. — Le directeur du personnel et du matériel au ministère des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:
Le directeur du personnel et du matériel,
MARCEL RENAUD.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

ANNEXE

PROGRAMME DE LA PREMIERE EPREUVE ORALE

OPTION A

Législation financière.

Introduction. — Détermination et réalisation des dépenses publiques:

1° La détermination des charges publiques;
2° La répartition des charges publiques.

L'histoire des doctrines financières du seizième siècle à nos jours.

Le budget.

I. — Etablissement du budget:
a) Préparation de la loi budgétaire;
b) La loi du budget.

Attribution des compétences budgétaires;
Règles techniques de la loi budgétaire.

II. — Exécution et contrôle du budget:

a) L'exécution:
Opérations d'exécution du budget;
Opérations de trésorerie;
La comptabilité publique;

b) Le contrôle de l'exécution:
Le contrôle administratif;
Le contrôle juridictionnel;
Le contrôle parlementaire;

c) Sanctions des irrégularités budgétaires:
Nullité des décisions et actes irréguliers;
Responsabilité personnelle de l'auteur de l'irrégularité.

L'impôt.

I. — Théorie de l'impôt:

a) Le point de vue théorique:
Eléments de la science de l'impôt;
Classification des impôts;

b) Le point de vue historique:
Origine du système fiscal moderne;
Evolution de la fiscalité depuis le dix-neuvième siècle;
La fiscalité actuelle.

II. — La technique de l'impôt:
a) Les impôts directs;
b) Les impôts indirects.

III. — L'application de l'impôt:
a) La légalité fiscale;
b) L'application territoriale de la loi fiscale;
c) L'application de la loi fiscale dans le temps;
d) L'exercice du pouvoir fiscal:
Contrôle du contribuable et sanctions;
Recouvrement de l'impôt et garanties.

IV. — Contentieux de l'impôt:
a) L'organisation du contentieux fiscal;
b) La procédure et les règles du contentieux en matière fiscale.

L'emprunt.

Théorie générale du crédit public:
a) La répartition des charges publiques par l'emprunt;
b) La classification des emprunts publics.

Le régime des emprunts publics:
a) L'émission des emprunts publics;
b) Le régime juridique du titre d'emprunt public;
c) L'extinction des emprunts publics.

OPTION B

Droit administratif.

Introduction. — Notions et définitions préliminaires. — Evolution du système administratif français.

La structure juridique de l'administration.

1° Notions générales sur les services publics; les services publics constituant l'administration; la personnalité morale et les différentes personnes morales;

2° Théorie générale de l'organisation et du fonctionnement des services publics:
La règle de la séparation des autorités administratives et judiciaires;
Théorie des actes administratifs;
Théorie de la supériorité de la loi;

3° Le personnel fonctionnaire:
Notions générales sur la fonction publique;
Recrutement des fonctionnaires;
Sortie de service des fonctionnaires;
Situation, pouvoirs, obligations et profits des fonctionnaires;

4° Le personnel non fonctionnaire des services publics:
Les agents publics non fonctionnaires;
La collaboration des particuliers et des divers aspects (notions sommaires);
Le concessionnaire de service public et son personnel (notions sommaires).

L'organisation administrative française.

1° Aménagement de l'administration territoriale; la décentralisation; valeur et transformation des divisions administratives actuelles;

2° Organisation du pouvoir central; le président de la République et le président du conseil; les ministres et leurs auxiliaires; le conseil d'Etat;

3° L'organisation départementale et communale et les établissements publics;
4° Les personnes morales de droit privé d'intérêt général; le régime des associations; les syndicats professionnels; sociétés mutualistes; congrégations religieuses (notions sommaires).

Les tribunaux administratifs et les recours.

1° L'organisation des tribunaux administratifs;
2° Leurs règles de compétence;
3° Le règlement des conflits et des contrariétés de jugement entraînant déni de justice;
4° La procédure devant les tribunaux administratifs;
5° Les réclamations à fin d'annulation;
6° Le recours pour excès de pouvoir;
7° Les réclamations à fin d'indemnité;
8° La responsabilité de l'Etat en matière administrative;
9° La responsabilité des ministres et des fonctionnaires.

Les moyens d'action de l'administration.

1° Théorie de la police administrative;
2° Manifestations de la police administrative.

Les travaux publics et les marchés de fournitures.

1° Les travaux publics et leur exécution;
2° Les marchés ou entreprise de travail public;
3° Les incidents des opérations de travaux publics;
4° Les marchés de fournitures;
5° Les associations syndicales de propriétaires (notions sommaires).

Programme et nature des épreuves du concours organisé à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques en application de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale, notamment son article 23,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours organisé à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, en application de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955, comporte les épreuves écrites et orales suivantes:

A. — *Epreuve écrite.*

(Durée: trois heures et demie.)

Rédaction d'une note ou d'un rapport sur une question d'ordre général, d'après les éléments photocopiés ou ronéotés d'un dossier fournissant aux candidats toute la documentation écrite nécessaire (coefficient 3).
Le sujet de cette épreuve sera commun à tous les candidats.

B. — *Epreuves orales.*

1° Conversation de dix minutes avec le jury après une préparation de quinze minutes sur un sujet ressortissant à l'une des options dont le programme figure en annexe (coefficient 2).
Le choix de l'option est réservé au candidat;

2° Interrogation se rapportant pour moitié aux attributions du service auquel le candidat est affecté, pour moitié aux attributions des autres services de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (coefficient 1).
Les candidats qui, à la date du présent arrêté, ont fait l'objet depuis moins de six mois d'une affectation dans un nouveau service seront interrogés, à leur choix, soit sur les attributions du service où ils exercent leurs fonctions, soit sur les attributions du service auquel ils appartenaient antérieurement.
Les candidats qui, à la même date, ne sont pas en fonction à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques seront interrogés pour moitié sur un service de leur choix relevant de cette administration centrale, pour moitié sur les autres services de cette même administration.

Art. 2. — Il est attribué à chacune des épreuves une note variant de 0 à 20. Chaque note sera multipliée par le coefficient fixé à l'article 1er ci-dessus. La somme des produits ainsi obtenus forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Art. 3. — L'épreuve écrite est éliminatoire. Seuls pourront être admis aux épreuves orales les candidats qui auront obtenu une note au moins égale à 30. Seuls pourront être déclarés définitivement admis les candidats qui auront obtenu un nombre total de points au moins égal à 72.

Art. 4. — Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve écrite et, au cas d'égalité de note sur cette épreuve, au candidat ayant obtenu la note la plus élevée pour la première épreuve orale.

Art. 5. — Le jury arrête la liste de classement des candidats admis à prendre part aux épreuves orales et la liste de classement définitif à l'issue de ces dernières.

Art. 6. — Le chef de service de l'administration générale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1956.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

ANNEXE

PROGRAMME DE LA PREMIERE EPREUVE ORALE

OPTION DROIT ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

I. — L'organisation administrative. — Administration centrale et administration locale. — Théorie et structure.
II. — Les bases du droit administratif français. — Le régime administratif; la juridiction administrative; le principe de la légalité; la responsabilité de la puissance publique; la réforme du contentieux administratif.
III. — L'activité administrative. — Pouvoir réglementaire et marchés publics.
IV. — Les modalités d'organisation des services publics.
V. — La fonction publique.
VI. — Institutions financières:
a) Structure du budget et principes généraux du droit budgétaire.
b) Droit budgétaire français. Contenu du budget; recettes et dépenses publiques.

OPTION ÉCONOMIE POLITIQUE

I. — Les secteurs de la production. — Systèmes et structures; le secteur précapitaliste, le secteur capitaliste, le secteur extracapitaliste.
II. — Le mouvement international des marchandises. — Les statistiques, les théories et les doctrines du commerce international; la technique douanière; la politique commerciale.
III. — Les mouvements de prix et les interventions qu'ils provoquent.
IV. — La politique des salaires.
V. — Le système bancaire français. — Les banques; structure et statut juridique; les instituts spécialisés.
VI. — Droit administratif:
L'activité administrative: pouvoir réglementaire et marchés publics. Modalités d'organisation des services publics.

Ouverture de concours à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'article 7, premier alinéa, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes maintenant en application:

La loi du 11 octobre 1941 relative au service national des statistiques;
Le décret du 24 octobre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service national des statistiques;

Vu l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 portant création de l'institut national de la statistique et des études économiques;
Vu le décret du 14 juin 1946 pour l'application de l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946;
Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 52-464 du 29 avril 1952 portant limitation du recrutement des personnels de l'Etat;
Vu la demande du gouverneur général de l'Algérie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert à l'institut national de la statistique et des études économiques:

a) Un concours pour le recrutement de six élèves administrateurs appelés à servir en Afrique occidentale française;
b) Un concours pour le recrutement de huit attachés stagiaires appelés à servir: quatre en Afrique occidentale française, un en Afrique équatoriale française, un au Cameroun et deux en Algérie.

Art. 2. — Les épreuves écrites auront lieu à Paris et, éventuellement, à Alger et à Dakar:

Pour « élève administrateur », les 1er, 2, 3 et 4 octobre 1956;
Pour « attaché stagiaire », les 15, 16, 17 et 18 octobre 1956.

Art. 3. — Les dossiers de candidature devront parvenir le 1er septembre 1956 au plus tard à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques, 29, quai Branly, à Paris (7e).

Art. 4. — Les candidats admis à l'issue des concours précités seront nommés à l'emploi correspondant en surnombre de l'effectif budgétaire fixé pour chaque corps.

A leur sortie de l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques, ils seront obligatoirement affectés aux services de statistique des territoires visés à l'article 1er ci-dessus ou à l'Algérie.

Art. 5. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1956.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Règlement de la tranche spéciale, dite « Tranche des vacances », de la loterie nationale 1956.

Article 1er.

Par modification aux dispositions du règlement du 10 avril 1956, inséré au *Journal officiel* du 24 mai suivant, le secrétaire général de la loterie nationale est autorisé à émettre, en 1956, une tranche spéciale de la loterie nationale, dite « Tranche des vacances ».

Article 2.

Cette tranche comprend 400.000 billets numérotés de 000.001 à 400.000.

Article 3.

Le prix de vente du billet est fixé à 4.600 F. La vente et la revente des billets à un prix supérieur à la valeur d'émission sont rigoureusement interdites.

Les infractions à ces dispositions sont punies d'une amende et, en cas de récidive, d'une peine de prison.

Article 4.

Les représentations de dixièmes de billets de la loterie nationale, mises à la disposition du public, pourront être vendues seulement au prix de 500 F.

Article 5.

Les lots, dont le nombre total s'élève à 66.472 et le montant à 1.104 millions de francs, sont répartis de la façon suivante:

1	lot de	60.000.000 F	60.000.000 F.
1	—	20.000.000 F	20.000.000
1	—	10.000.000 F	10.000.000
1	—	6.000.000 F	6.000.000
68	—	1.000.000 F	68.000.000
400	—	500.000 F	200.000.000
400	—	200.000 F	80.000.000
1.200	—	100.000 F	120.000.000
1.200	—	50.000 F	60.000.000
3.200	—	25.000 F	80.000.000
20.000	—	10.000 F	200.000.000
40.000	—	5.000 F	200.000.000
66.472	lots formant un total de		..... 1.104.000.000 F.

Article 6.

Le tirage de cette tranche spéciale aura lieu, en présence du public, le vendredi 17 août 1956. Cette date sera confirmée par un avis publié au *Journal officiel* et les résultats de ce tirage paraîtront de même au *Journal officiel*.

Article 7.

Le tirage sera effectué dans les conditions ci-après: six appareils seront utilisés. Les cinq appareils de droite contiendront chacun dix boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines, des mille et des dizaines de mille des numéros gagnants. Le sixième appareil, à gauche, contiendra quatre boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2 et 3. Cet appareil correspondra aux chiffres des centaines de mille des numéros gagnants (étant entendu que, pour le tirage, au numéro 400.000 correspondra le nombre 000.000).

1° *Lots de* 5.000 *F.*

Une boule sera extraite du premier appareil. Les 40.000 billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi tiré gagneront chacun un lot de 5.000 F.

Exemple: Le chiffre 0 est extrait de l'appareil des unités. Tous les billets finissant par le chiffre 0 gagnent chacun 5.000 F.

2° *Lots de* 10.000 *F.*

La boule extraite ayant été remise dans le premier appareil, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils. Les 1.000 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 10.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de quatre nouvelles combinaisons de deux chiffres déterminant chacune 1.000 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 10.000 F pour former au total 20.000 lots de 10.000 F.

3° *Lots de* 25.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 25.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de sept nouvelles combinaisons de trois chiffres déterminant chacune 400 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 25.000 F pour former au total 3.200 lots de 25.000 F.

4° *Lots de* 50.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 50.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de deux nouvelles combinaisons de trois chiffres déterminant chacune 400 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 50.000 F pour former au total 1.200 lots de 50.000 F.

5° *Lots de* 100.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 100.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de deux nouvelles combinaisons de trois chiffres déterminant chacune 400 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 100.000 F pour former au total 1.200 lots de 100.000 F.

6° *Lots de* 200.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 200.000 F.

7° *Lots de* 500.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre premiers appareils. Les 40 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 500.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de neuf nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 40 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 500.000 F pour former au total 400 lots de 500.000 F.

8° *Lots de* 1.000.000 *de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les cinq premiers appareils. Les 4 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces cinq chiffres gagneront chacun un lot de 1.000.000 de francs.

Il sera procédé de la même façon à seize nouvelles extractions d'une combinaison de cinq chiffres déterminant chacune 4 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 1.000.000 de francs pour former au total 68 lots de 1.000.000 de francs.

9° *Lot de* 6.000.000 *de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 6.000.000 de francs.

10° *Lot de 10.000.000 de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 10.000.000 de francs.

11° *Lot de 20.000.000 de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 20.000.000 de francs.

12° *Lot de 60.000.000 de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 60.000.000 de francs.

Article 8.

Les dispositions des articles 2, 6, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement général de la loterie nationale du 10 avril 1956, inséré au *Journal officiel* du 24 mai suivant, sont applicables à la tranche spéciale de la loterie nationale 1956, dite « Tranche des vacances ».

Article 9.

Toute souscription à la tranche spéciale de la loterie nationale dite « Tranche des vacances » implique adhésion au présent règlement.

Article 10.

Ce règlement sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Approuvé :

Paris, le 30 avril 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation :

Le secrétaire général de la loterie nationale,

CH. LEONNET.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Homologation des nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions administré par la chambre de commerce de Paris.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu la loi du 9 avril 1898 relative aux chambres de commerce;

Vu le décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions et l'arrêté du 19 juin 1947;

Vu le décret du 7 novembre 1895 qui a autorisé la chambre de commerce de Paris à administrer le banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions établi dans cette ville et en a approuvé les statuts;

Vu le décret du 26 avril 1921 portant approbation des nouveaux statuts du banc d'épreuve susvisé;

Vu les décrets des 26 juin 1924 et 21 juillet 1938 portant modification de ces statuts;

Vu l'arrêté du 5 août 1953 qui a homologué les nouveaux tarifs des opérations du banc public d'épreuve de Paris;

Vu la demande de la chambre de commerce de Paris en date du 7 juin 1956,

Arrête :

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions administré par la chambre de commerce de Paris sont fixés comme suit :

OPÉRATIONS PRINCIPALES

Epreuve provisoire de résistance des canons en jambes ou en tubes.

DIAMETRE des canons.	PRIX par canon.	DIAMETRE des canons.	PRIX par canon.
	Francs.		Francs.
14,6 - 15,5 mm...	75	18,6 - 19,5 mm..	90
15,6 - 16,5 mm...	80	19,6 - 20,5 mm..	95
16,6 - 17,5 mm...	80	20,6 - 21,5 mm..	105
17,6 - 18,5 mm...	85		

Epreuve provisoire de résistance des canons finis assemblés.

CALIBRES — Dénomination usuelle.	ÉPREUVE ordinaire. — Prix par canon double (1).	ÉPREUVE double. — Prix par canon double (1).	ÉPREUVE triple. — Prix par canon double (1).
	Francs.	Francs.	Francs.
28 mm.....	140	155	165
24 mm.....	145	155	165
20 mm.....	145	155	170
16 mm.....	145	160	170
12 mm.....	150	165	175
10 mm.....	165	180	195
8 mm.....	190	205	225

(1) Les canons simples payent moitié prix des canons doubles; la somme est arrondie au franc supérieur.

Epreuve definitive de résistance des armes finies (1).

CALIBRES — Dénomination usuelle.	ÉPREUVE ordinaire à la poudre noire.	ÉPREUVE supérieure à la poudre noire.	ÉPREUVE ordinaire à la poudre sans fumée.	ÉPREUVE supérieure à la poudre sans fumée.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
28 mm.....	175	185	185	210
24 mm.....	175	185	185	210
20 mm.....	175	185	185	210
16 mm.....	180	185	185	215
12 mm.....	185	190	190	220
10 mm.....	220	230	230	255
8 mm.....	245	»	»	»

(1) Les fusils simples payent 60 p. 100 du tarif des fusils doubles.

Epreuve de résistance des armes longues rayees.

CALIBRES	PRIX par coup.	CALIBRES	PRIX par coup.
22 court.....	25 F.	22 long rifle.....	25 F.

Epreuve de résistance des armes courtes.

CALIBRES	PRIX par coup.	CALIBRES	PRIX par coup.
	Francs.		Francs.
Revolvers:		Pistolets automatiques:	
5 à 8 mm.....	35	6,35 mm.....	35
8 mm modèle 1892.	40	7,65 mm.....	40
		9 mm court.....	50

OPÉRATIONS ACCESSOIRES

Essai des armes finies.

CONDITION	PRIX
Par quart d'heure d'occupation du stand.....	150 F.

Contrôle des munitions de chasse.

CONTROLE des vitesses.	CONTROLE des pressions.
100 F par cartouche.	125 F par cartouche.
Dépouillement.....	125 F par cartouche.

Délivrance d'un duplicata de certificat officiel d'épreuve.

75 F.

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés soit à la demande de la chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Nomination du directeur du centre national d'éducation de plein air de Suresnes (Seine).

Par arrêté du 31 juillet 1956, M. Bonnet (Henri-Jean), directeur de l'école normale d'instituteurs de Melun (Seine-et-Marne), est nommé directeur du centre national d'éducation de plein air de Suresnes (Seine).

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er octobre 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Décret n° 56-754 portant suppression et création d'emplois au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er août 1956: page 7233, 2e colonne, 2e alinéa, article 2, au lieu de: « La direction de l'hygiène sociale prend l'appellation de direction générale de la santé », lire: « La direction de l'hygiène sociale prend l'appellation de direction générale de la santé publique ».

Décret portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er août 1956: page 7233, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « M. le docteur Aujaleu (Eugène), inspecteur général de la santé et de la population, directeur de l'hygiène sociale, est nommé directeur général de la santé », lire: « M. le docteur Aujaleu (Eugène), inspecteur général de la santé et de la population, directeur de l'hygiène sociale, est nommé directeur général de la santé publique ».

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 7 février 1956 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. le docteur Aujaleu, directeur général de la santé publique, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, tous actes, circulaires, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets et arrêtés relatifs aux nominations, promotions ou mutations de personnel.

Fait à Paris, le 1er août 1956.

ANDRÉ MAROSELLI.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 2 août 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote des projets de loi: 1° (n° 1501) portant ratification du décret n° 56-354 du 5 avril 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation; 2° (n° 1504) portant ratification du décret n° 56-376 du 12 avril 1956 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux, dans la limite de contingents tarifaires; 3° (n° 1852) portant ratification du décret n° 56-477 du 14 mai 1956 modifiant le décret n° 56-376 du 12 avril 1956 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite des contingents tarifaires; 4° (n° 2392) portant ratification du décret n° 56-629 du 28 juin 1956 modifiant les décrets n° 56-376 du 12 avril 1956 et n° 56-477 du 14 mai 1956 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2548. — Mme Degrond, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 655) de M. Camille Laurens et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions utiles pour accorder aux artisans ruraux le bénéfice de la détaxe de 15 p. 100 sur l'achat du matériel nécessaire à leur activité professionnelle. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 1930. — M. Michel Jacquet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi (n° 969) de M. Boscary-Monsservin tendant à modifier l'article 43 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, modifié par la loi n° 55-21 du 5 janvier 1955, sur l'allocation de vieillesse agricole. (N°s 1750-2322. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur.) (2e inscription.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution (n° 365) de MM. André Hugues et Rolland tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement normal, à Paris, du bureau international permanent de chimie analytique pour les matières destinées à l'alimentation de l'homme et des animaux. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2558. — M. Gilbert Martin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de résolution (n° 2561) de M. Vahé et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à suspendre toutes les importations de tomates entre le 15 juillet 1956 et le 15 octobre 1956. (N° 2640. — M. Bretin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 2317) de M. Denvers et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 51-676 du 24 mai 1951 relative à la culture et au prix de la chicorée à café. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2878. — M. Lalle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote de la proposition de loi (n° 1033) de M. Vincent Badie tendant à inclure la « Clairette » parmi les cépages admis pour l'élaboration des « vins doux naturels ». (N° 2559. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à définir les conditions d'attribution des décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur aux militaires n'appartenant pas à l'armée active. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N°s 41-2396. — M. Gaillemin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote du projet de loi (n° 2603) accordant l'autorisation prévue par la loi du 15 janvier 1913 pour l'établissement d'une usine marémotrice dans l'estuaire de la Rance. (N° 2648. — M. Montalat, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote: I. de la proposition de résolution de MM. Schaff, Robert Schuman et Guthmuller tendant à inviter le Gouvernement à promulguer un décret portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi modifiée du 1er août 1905 sur la répression des fraudes du commerce de la cristallerie; II. de la proposition de loi (n° 1499) de M. Jean-Paul David et plusieurs de ses collègues tendant à la répression des fraudes dans le commerce de la cristallerie. (N°s 541-2351-2610. — M. Wasmer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote de la proposition de résolution (n° 1077) de M. Marcel Noël et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à demander à la direction générale de la Société nationale des chemins de fer français de modifier l'article 64 du règlement P. 13, notamment les dispositions relatives aux majorations de redevances d'occupation réclamées aux agents, ex-agents de la Société nationale des chemins de fer français et à leurs ayants cause. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2371. — M. Demusois, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote de la proposition de loi (n° 1231) de M. Garnier et plusieurs de ses collègues tendant à rétablir le droit aux prestations familiales pour les ouvriers frontaliers habitant la France et travaillant en Suisse. (Rapport adopté par la majorité des membres composant la commission.) (N° 2294. — M. Louis Dupont, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Vote de la proposition de loi (n° 2120) de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à accorder un congé spécial aux épouses des militaires stationnés en Afrique du Nord à l'occasion des permissions de leurs maris. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2545. — Mme Rose Guérin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

14. — Vote de la proposition de loi (n° 1502) de M. Mondon (Moselle) tendant à rendre applicable devant la juridiction prud'homale l'article 320 du code de procédure civile relatif aux rapports d'experts. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2547. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

15. — Fixation de l'ordre du jour.

16. — Eventuellement, discussion, en sixième lecture et lectures suivantes, du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

17. — Eventuellement, discussion en navette des affaires demandées, en principe, une séance à l'avance par le président du conseil et le président de la commission intéressée.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 2 août 1956.

N° 1313. — Proposition de loi de M. Mamadou Konaté portant suppression des sociétés indigènes de prévoyance dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 1919. — Proposition de loi de M. Nisse tendant à permettre aux veuves de guerre le cumul intégral de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et de l'allocation aux mères de famille avec la pension de veuve de soldat (renvoyée à la commission du travail).

N° 2242. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à venir en aide aux jeunes artisans, commerçants et agriculteurs rappelés et maintenus sous les drapeaux en raison des événements d'Afrique du Nord (renvoyée à la commission des finances).

N° 2436. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé signé à Washington le 15 mai 1956 (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 2528 — Proposition de loi de M. François-Bénard (Oise) tendant à exonérer les militaires rappelés pendant la durée de leur maintien sous les drapeaux, du payement de toute cotisation personnelle de sécurité sociale, d'allocation familiale et de retraite vieillesse (renvoyée à la commission du travail).

N° 2591. — Rapport de M. Billat, au nom de la commission de la défense nationale, sur le rapport fait au cours de la 2e législature sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder la franchise postale à tous les militaires stationnés en Afrique du Nord ainsi qu'à leurs familles.

N° 2595. — Rapport de M. Billat, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à accorder la gratuité du voyage par chemin de fer ou autobus à tous les militaires accomplissant leur service actif, pour toute permission au-dessus de 48 heures et pour une distance de plus de 100 kilomètres aller et retour.

N° 2598 (1). — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à réglementer les autorisations concernant les manifestations organisées sur différents sites de Paris (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2599. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier le décret du 30 avril 1955 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires en vue de permettre aux assujettis dont le chiffre d'affaires n'a pas dépassé 60 millions de bénéficier de l'option jusqu'ici réservée à ceux dont le chiffre n'a pas dépassé 30 millions (renvoyée à la commission des finances).

N° 2600. — Proposition de résolution de M. Vahé tendant à inviter le Gouvernement à établir à un taux national uniforme le versement compensateur sur le blé (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2601. — Proposition de loi de M. Vahé tendant à amnistier les exploitants agricoles frappés de pénalités, amendes, ou de toutes autres peines, pour infractions aux dispositions légales ou réglementaires concernant les assurances sociales agricoles, les allocations familiales agricoles, la caisse de retraite vieillesse agricole (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2602. — Proposition de résolution de M. Vahé tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre une réforme fiscale fondée sur l'impôt à la base (renvoyée à la commission des finances).

N° 2617. — Proposition de loi de M. Oopa Pouvanaa relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de Tahiti, actuellement dénommée « Etablissements français de l'Océanie » (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 2736 (1) (2). — Projet de loi, modifié par le Conseil de la République dans sa 4e lecture, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (renvoyé à la commission des finances).

N° 2739 (1) (2). — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République dans sa quatrième lecture, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

N° 2753 (1). — Proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du code de la santé publique (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2761. — Proposition de résolution de M. Pierre Montel tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures les plus énergiques devant la situation créée par le coup de force accompli sur le canal de Suez (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

N° 2768. — Rapport de M. Tys, au nom de la commission de la presse, sur l'avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale dans sa première législature, tendant à modifier l'article 15 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

---

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 1er août 1956.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Astier de la Vigerie (d'), Binot, Desouches, Ducos, Le Strat, Raingeard, Rincent, Tourtaud.

Commission des finances.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Bonnefous (Edouard), Charles (Pierre), David (Marcel), Dorey, François-Benard, Icher, Jean-Moreau, Lamps, Leenhardt (Francis), Louvel, Meunier (Pierre), Panier, Paumier, Privat, de Tinguy, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Chatelain, Hénault, Reynès (Alfred).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Dejean, Reynès.

Suppléants. — MM. Gosset (de M. Lacaze), Rey (de M. Seitlinger), Ortlieb (de M. Wasmer).

Commission de la presse.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Baylet, Blondeau, Bouhey (Jean), Calas, Desson (Guy), François-Bénard, Gosset, Gravoille, Mérigonde, Monnier, Tys.

Excusé. — M. Corniglion-Molinier.

Suppléants. — MM. Lamps (de M. Virgile Barel), Billat (de M. Marc Dupuy).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Aubame, Barry Diawadou, Buron, Césaire, Devinat, Fourcade (Jacques), Hamon (Marcel), Hénault, Lisette, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Ninine, Raingeard, Sanglier, Sekor Touré, Senghor, Tsiranana.

Suppléants. — MM. Ramel (de M. Apithy), Bissol (de M. Cordillot), Guinon (de M. Douala), Jacquet (de M. Laurens), Bricout (de M. Ouedraogo Kango).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Berrang, Mazuez (Pierre-Fernand).

Suppléants. — MM. Bouyer, Kœnig.

Excusé. — M. Plantevin.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 2 août 1956, à dix heures trente (local du 6e bureau) :

Examen de la proposition de résolution de M. Pierre Montel tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures les plus énergiques devant la situation créée par le coup de force accompli sur le canal de Suez.

La commission des finances se réunira le jeudi 2 août 1956, à quinze heures quarante-cinq (local de la commission des finances) :

I. — Projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 (6e lecture). — M. le rapporteur général.

II. — Communication de MM. André Morice et François-Bénard sur les travaux de la sous-commission du tourisme et du thermalisme.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le jeudi 2 août 1956, à quinze heures, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du jeudi 2 août 1956.

Conférence des présidents, à quinze heures. — Cabinet de M. le président.

Commission des affaires étrangères, à dix heures trente. — Local du 6e bureau.

Commission des finances, à quinze heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission des pensions, à onze heures. — Local n° 266.

Commission de la production industrielle et de l'énergie (sous-commission de la productivité et de l'aménagement du territoire), à onze heures trente. — Local n° 264.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 2 août 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Marcilhacy demande à M. le président du conseil de bien vouloir affirmer que le sort de l'Algérie française ne saurait en aucune manière être discuté ou évoqué au cours d'une négociation internationale, cette affirmation paraissant indispensable pour couper court aux bruits qui trouvent dans la presse un écho dangereux pour l'unité nationale, et permettre aux mesures prises en Afrique du Nord d'avoir la portée morale et matérielle indispensable.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du contrat de bail signé le 20 décembre 1955 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, relatif au terrain situé à Paris (16e), entre le boulevard Lannes, l'avenue de Pologne et l'avenue du Maréchal-Fayolle, acquis par l'Etat suivant acte administratif du 24 août 1954. (Nos 581 et 691, session de 1955-1956. — M. Michel Yver, rapporteur de la commission des affaires étrangères.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 217 et 327 du code rural, relatifs à la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et au contrôle de la salubrité des viandes. (Nos 563 et 686, session de 1955-1956. — M. Naveau, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Brégégère, Nayrou, Verdeille, Méric, Suran, Sempé, Paul-Emile Descomps et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures légales pour assurer aux exploitants agricoles, pratiquant traditionnellement l'échange blé-pain ou blé-farine, les possibilités de continuer cet échange, par des mesures appropriées, à la suite de la situation causée par le gel aux emblavures. (Nos 526 et 685, session de 1955-1956. — M. Suran, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Georges Portmann et Longchambon tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant exemption fiscale pour l'aide privée à la recherche scientifique. (Nos 348 et 503, session de 1955-1956. — M. Coudé du Foresto, rapporteur de la commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique.)

6. — Eventuellement, discussion, en sixième lecture, du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956. (Nos 567, 587, 621, 624, 625, 630, 631, 641, 643, 650, 652, 670, 671, 675, 689, 697, 700, 705, 712, 719 et 720, session 1955-1956. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.)

Documents mis en distribution le jeudi 2 août 1956.

N° 684. — Rapport d'information de M. André Litaise sur l'économat de la Société nationale des chemins de fer français.

N° 703 (*). — Rapport de M. François Valentin tendant à modifier le règlement du Conseil de la République.

(*) *Erratum.* — Par suite d'un incident matériel, ce document qui figurait à la distribution du mercredi 1er août 1956 n'a pu être mis en distribution que le jeudi 2 août 1956.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Philippe d'Argenlieu, Rochereau, Tamzali Abdennour, Valentin, de Villoutreys.

Suppléant. — M. Fousson.

Excusés. — MM. Clerc, Jacques Gadoin, Méric, Naveau, Patenôtre, Sempé.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Philippe d'Argenlieu, Berthoin, Brizard, Chazette, Colonna, Léo Hamon, Lelan, Léonetti, Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Gabriel Puaux, Michel Yver.

Suppléants. — Mme Marcelle Devaud, MM. le général Béthouart, Descours-Desacres, Jacques Masteau, Portmann.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Capelle, Jean Doussot, Driant, Durieux, Bénigne Fournier, Hoeffel, Edmond Jollit, Naveau, de Pontbriand, Primet, Restat, Suran

Suppléants. — MM. Aguesse, Blondelle, Cordier, Cuif, Repiquet, Vandaële

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Brégégère, Brettes, Houdet, Monsarrat, Jules Pinsard, de Raincourt.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Henri Cordier, Jean Doussot, Etienne Gay, Hoeffel, Le Basser, Marc Pauzet, Péridier, Sauvètre, Sempé.

Suppléants. — MM. Jollit, Primet.

Excusés. — MM. Jean Bène, Georges Bernard, Brettes, Henri Maupoil, Monsarrat, Jules Pinsard, Verneuil.

Commission des finances.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Bousch, Boutemy, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel, Fléchet, Fousson, Waldeck L'Huillier, Longuet, Masteau, de Montalembert, Pellenc, Portmann, Primet, Roubert, Tinaud, Walker.

Suppléant. — M. Paul Chevallier.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Edmond Jollit, Metton, de Montullé, de Pontbriand.

Suppléant. — M. Paul Robert.

Excusés. — MM. Jézéquel, Yver.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents. — MM. Abel-Durand, Beaujannot, Bonnet, Dutoit, François Ruin, Tharradin.

Suppléants. — MM. Symphor, Walker.

Excusés. — MM. Marcel Boulangé, Chamaulte, Dassaud, Mme Marcelle Devaud, MM. Gravier, Menu, Méric, Minvielle, Monpied.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 2 août 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse de M. le ministre de la France d'outre-mer à la question orale suivante:

M. Georges Monnet demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il estime que des dispositions réglementaires devraient être prises par les gouverneurs des territoires intéressés pour préciser et garantir, dans la gestion des caisses de stabilisation, créées par le décret du 14 octobre 1954, la responsabilité des comités de gestion et particulièrement celle de leurs présidents.

2. — Réponse de M. le ministre de la France d'outre-mer à la question orale suivante:

M. Habib Deloncle attire l'attention de M. le ministre de la France d'outre-mer sur les incidents qui se sont produits à Djibouti, le 14 mai, traduisant l'inquiétude de la population sur l'avenir économique et le développement social du territoire de la Côte française des Somalis, et lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une situation dont la prolongation ne serait pas sans affecter gravement les sentiments d'une population fidèle et méritante et, par contre-coup, la position de la République française dans une région essentielle à sa sécurité et à celle du monde libre.

3. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à garantir aux producteurs de cacao les prix indispensables pour leur assurer une juste rémunération. (Nos 324 et 386, session de 1955-1956. — M. Georges Monnet, rapporteur. Avis de la commission des affaires financières. — M. Pierre Cornet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Dède, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 18 novembre 1932 portant institution du crédit maritime mutuel aux îles Saint-Pierre et Miquelon. (N° 303, session 1955-1956. — Mme Lefaucheux, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval, Mme Emilienne Moreau, M. Roger Levy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, invitant le Gouvernement à créer une école d'apprentissage maritime dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique. (Nos 120 et 360, session 1955-1956. — M. Duval, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 2 août 1956.

N° 384. — Proposition de M. Alfred Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, tendant à recommander au Gouvernement des directives destinées à l'élaboration du prochain plan pluri-annuel des territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications.)

N° 387 (1). — Rapport par Mme Lefaucheux, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 303, session 1955-1956), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 18 novembre 1932 portant institution du crédit maritime mutuel aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mercredi 1er août 1956

Affaires financières.

Séance du mercredi 1er août 1956.

Présents: MM. Antonini, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Delmas, Leger, Schleiter. *Suppléants:* MM. Antonini de M. Bène, Cazelles de M. Bernier, Chiarasini de M. Peretti, Cornet de M. Gay, Schleiter de M. Frédet.

Assistait en outre à la séance: M. Monnet, président de la commission de l'agriculture.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'une convention collective régionale de travail de l'industrie du bois de pin maritime en forêt de Gascogne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juin 1956: page 5773, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de: « les exploitants forestiers de la forêt de Gascogne », lire: « les exploitants forestiers de la fédération de la forêt de Gascogne ».

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur de la santé dans le département de la Seine.

Un poste de médecin inspecteur de la santé est déclaré vacant dans le département de la Seine.

Seuls peuvent présenter leur candidature à ce poste les médecins déjà en fonctions dans les cadres de l'inspection de la santé.

Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines, à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de la Sarthe.

Est envisagée la vacance du poste de chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de la Sarthe.

Les chefs de section administrative en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours pour le recrutement de trois commis au centre hospitalier de Saint-Etienne (Loire).

Un concours sur épreuves aura lieu le 16 octobre 1956 pour le recrutement de trois commis au centre hospitalier de Saint-Etienne (Loire).

Peuvent se présenter à ce concours les candidats de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau comptant au moins trois années de services dans une administration hospitalière.

Les candidats devaient être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1956. Cette limite d'âge est toutefois reculée d'un temps égal à la durée des services civils ou militaires ouvrant droit à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (code de la famille).

Les candidats du sexe masculin doivent, en outre, avoir satisfait aux obligations militaires.

Les candidatures devront être adressées, par lettre recommandée, avant le 2 octobre 1956, à la direction du centre hospitalier de Saint-Etienne, 37 *bis*, rue Michelet, à Saint-Etienne, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements complémentaires sur la nature des épreuves et le programme du concours.

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats du deuxième semestre 1956, d'un crédit destiné au financement d'importation des produits ci-après.

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies en six exemplaires sur formules A. C., seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 17 août 1956. Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Indépendamment des indications habituelles, les demandes de licences devront comporter, en caractères apparents, à l'angle supérieur gauche de la chemise cartonnée, une référence au présent avis.

Les demandes déposées au titre des programmes antérieurs avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel* et qui n'auront pas été délivrées à cette même date n'auront pas à être renouvelées. Elles seront examinées conformément aux dispositions du présent avis.

Numéro de poste.	
56/2-1	Chiendent de Tampico
56/2-2	Soies de porc.
56/2-3	Cire de Candelilla.
56/2-5	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance du Mexique non repris nommément au présent avis. Les demandes de licences d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition de faire l'objet d'un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats du deuxième semestre 1956, de crédits utilisables pour l'importation des produits ci-après.

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies en six exemplaires sur formules A. C., seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 17 août 1956. Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Indépendamment des indications habituelles, les demandes de licences devront comporter, en caractères apparents, à l'angle supérieur gauche de la chemise cartonnée, une référence au présent avis.

Numéro de poste.	
56/2-1	Cochenille.
562-2	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance du Pérou non repris nommément au présent avis. Les demandes de licences d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition de faire l'objet d'un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de poissons frais d'eau douce originaires et en provenance de Suisse.

Les importateurs sont avisés que les importations de truites, tarif douanier n° 03-01 A a, originaires et en provenance de Suisse, sont suspendues à dater de la publication du présent avis.

Les dispositions de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 6 juillet 1956 restent valables en ce qui concerne l'importation de poissons des espèces corégones, feras, bondelles, lavarets, brochets et perches.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1956 a eu lieu à Castelnaudary (Aude), le 1er août 1956, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

8	gagnent	2.000 F.
3	—	2.000 F.
69	—	4.000 F.
50	—	4.000 F.
22	—	4.000 F.
21	—	4.000 F.
10	—	4.000 F.
205	—	20.000 F.
497	—	20.000 F.
907	—	20.000 F.
107	—	20.000 F.
1.299	—	50.000 F.
6.822	—	50.000 F.
5.183	—	50.000 F.
7.614	—	50.000 F.
3.523	—	50.000 F.
1.746	—	50.000 F.
6.672	—	100.000 F.
8.846	—	100.000 F.
0.196	—	100.000 F.
9.114	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

50.450	gagnent	200.000 F.
92.594	—	200.000 F.
06.014	—	200.000 F.
06.436	—	200.000 F.
81.800	—	200.000 F.
81.673	—	200.000 F.
00.114	—	200.000 F.
10.403	—	200.000 F.
16.383	—	200.000 F.
75.914	—	200.000 F.
26.864	—	200.000 F.
63.177	—	200.000 F.
90.472	—	200.000 F.
12.916	—	200.000 F.
39.063	—	200.000 F.
33.756	—	300.000 F.
97.569	—	300.000 F.
70.993	—	300.000 F.
91.925	—	300.000 F.
04.297	—	300.000 F.
91.892	—	600.000 F.
72.027	—	600.000 F.
24.922	—	600.000 F.
36.299	—	600.000 F.
42.088	—	600.000 F.
76.185	—	1.000.000 F.
38.807	—	1.000.000 F.
69.255	—	1.000.000 F.
32.782	—	1.000.000 F.
86.216	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

59.812	gagne	5.000.000 F	dans le groupe **5** et	500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**
03.339	gagne	10.000.000 F	dans le groupe **1** et	1.000.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**
54.754	gagne	15.000.000 F	dans le groupe **6** et	1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 5.**
80.597	gagne	40.000.000 F	dans le groupe **1** et	4.000.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le 8 août 1956 à Milly-la-Forêt (Seine-et-Oise).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-huitième semaine (du 7 juillet au 13 juillet 1956). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1956 — Recettes évaluées	1955 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	4.125.700	3.808.203	317.497	8,3	»	»
Bagages	66.500	67.763	»	»	1.263	1,9
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	326.480	254.533	71.947	28,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.613.880	4.315.065	1.298.815	30,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	10.132.560	8.445.564	1.686.996	20,0	»	»

II. — Evaluation des recettes au 13 juillet 1956.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mai 1956	RECETTES évaluées du 1er juin au 13 juillet 1956	TOTAL des recettes du 1er janvier au 13 juillet 1956	RECETTES comptables du 1er janvier au 13 juillet 1955	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	41.764.683	18.002.700	62.767.383	59.220.720	3.546.663	6,0	»	»
Bagages	626.941	304.460	931.401	949.664	»	»	18.260	1,9
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	7.026.763	2.077.710	9.104.473	8.479.426	625.047	7,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	118.064.220	35.433.570	153.497.790	145.073.750	8.424.040	5,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	170.482.610	55.818.440	226.301.050	213.723.560	12.577.490	5,9	»	»

imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, directeur des Journaux officiels*: JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 1er août 1956.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 1er août 1956.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..	4903 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4903 50	.... ..
356 60	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	356 55	356 40	9218 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9218 ..	9216 ..
162 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	162 30	.... ..	6809 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6809 ..	6808 ..
2785 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	8053 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8050 ..	8048 ..
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	.... ..	1356 25	Autriche	100 sch.	1346 13	1336 03	1356 25	1356 25	.... ..
705 25	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	705 25	.... ..	997 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	997 ..	.... ..
5068 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5168 25	5068 50	5067 ..	1221 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	1223 ..
980 10	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 45	980 30	4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	.... ..	.... ..
56 13	Italie	100 lire.	56 008	55 59	56 43	56 13	56 12	117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam — 100 piastres	100
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550		

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGERIEN

Obligations 3 0/0 nouvelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juillet 1956 : page 6776, 1re colonne, 11e ligne : « remboursables le 15 juillet 1956, à raison de 4.846 F », lire : « remboursables le 15 juillet 1956, à raison de 4.831 F » ; 23e ligne : « remboursables le 15 juillet 1956, à raison de 485 F », lire : « remboursables à raison de 483 F ».

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Moselle.

3e DIVISION. — 4e BUREAU

Demande en concession de mines de sel

AVIS

Conformément au décret du 31 août 1920 relatif à l'instruction des demandes en concession de mines, est mis à l'enquête le projet d'institution et d'attribution à la Société Solvay et Cie d'une concession de chlorure de sodium, dite Solvay I, dont le périmètre intéresse les communes de Sarralbe, Holving, Willerwald et Hambach, arrondissement de Forbach, département de la Moselle.

Le périmètre demandé couvre une superficie de 1.355 ha 7823. Il est défini par un plan joint au dossier.

La Société Solvay et Cie offre de verser aux propriétaires des terrains compris dans ce périmètre une somme, une fois payée, de 500 F par hectare à titre de redevance tréfoncière.

ARRÊTÉ

Le préfet de la Moselle, officier de la Légion d'honneur,

Vu la demande, en date du 20 juin 1956, par laquelle la Société Solvay et Cie, usine de Sarralbe, à Sarralbe, sollicite une concession de sel sur le territoire des communes de Sarralbe, Willerwald, Holving et Hambach ;

Vu les plans du projet ;

Vu le décret du 31 août 1920 relatif à l'instruction des demandes en concession de mines ;

Sur propositions de l'ingénieur en chef des mines, à Metz, en date du 3 juillet 1956,

Arrête :

Art. 1er. — Le présent avis sera affiché pendant deux mois, du 1er août 1956 au 30 septembre 1956, à Metz, Forbach, Sarralbe, Willerwald, Holving et Hambach.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans un journal du département et au *Journal officiel*.

Le dossier est déposé à la préfecture (chambre 85, 2e étage), où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles le présent projet pourrait donner lieu.

Art. 2. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

Au sous-préfet de Forbach ;

Aux maires des communes visées à l'article 1er ;

A l'ingénieur en chef des mines, à Metz,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Metz, le 23 juillet 1956.

Le préfet,

Pour le préfet :

Le secrétaire général délégué,

Signé : ROUSSEL.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Robert Kestenbaum, né le 4 juin 1925 à Paris, demeurant à Paris, 11, boulevard de Strasbourg, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chataignier.

MM. Cohen, dit Deloro (André), né le 3 mars 1933 au Caire (Egypte), et Cohen, dit Deloro (Albert), né le 12 septembre 1931 au Caire, tous deux demeurant 18, rue Emile-Duclaux, Paris (15e), déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de supprimer de leur nom patronymique celui de Cohen pour s'appeler à l'avenir Deloro.

M. Bjégowski (Nathan), né le 5 août 1897 à Kielce (Pologne), demeurant à Paris, 124, avenue d'Italie; M. Bjégowski (Raymond), né le 19 mars 1930 à Paris (12e); M. Bjégowski (Jean), né le 28 mai 1928 à Paris (12e), demeurant tous deux à Paris, 26, avenue d'Italie, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Baugé et au prénom de Nathan celui de Norbert.

M. SNP (Abdhalla), présumé né en 1934 à Tlemcen (Algérie), demeurant Campagne-les-Burels, chemin des Rascous, le Logis-Neuf-Allauch (Bouches-du-Rhône), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de s'appeler désormais Brun (Jacques).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

2 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **La Bibliothèque populaire et culturelle.** But : propager et encourager par tous les moyens le goût, la lecture et l'étude des ouvrages philosophiques, littéraires, scientifiques, touristiques et sociologiques et donner des conférences culturelles. Siège social : café du Chalet, Berre-l'Etang (Bouches-du-Rhône).

2 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des diplômés pharmaciens de France et de l'Union française.** But : étude et défense des intérêts communs de la santé publique et de ses membres. Siège social : 6, boulevard d'Indochine, Paris.

2 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association Euramérique.** But : faciliter le développement des relations industrielles, commerciales et touristiques entre les pays d'Europe et d'Amérique (Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud). Siège social : 53, rue Lafayette, Paris

3 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Patronage laïque municipal du Kremlin-Bicêtre (P. L. M. K. B.).** But : garderie postscolaire pour les petits, étude et pratique des sports, étude de la musique, de la danse, de la peinture. Siège social : mairie du Kremlin-Bicêtre.

---

3 juillet 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Lyon-Hockey-Club.** But : pratique du patinage en général et du hockey sur glace. Siège social : 106-110, avenue Jean-Jaurès, Lyon.

---

5 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Union musicale de Ferrals-les-Corbières.** But : développement de l'art musical. Siège social : salle communale de Ferrals-les-Corbières (Aude).

---

6 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Groupement d'entr'aide du personnel municipal.** But : aide en général aux logement, colonies de vacances, à la famille, encouragement aux sports et à la culture générale. Siège social : mairie de Montélimar.

---

7 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Caen. **Centre de liaison des concessionnaires de gaz liquéfiés de Normandie.** But : informer les adhérents des problèmes posés par la distribution des gaz liquéfiés, développer la consommation de ces gaz. Siège social : Fédération des groupements industriels et commerciaux du Calvados, 98, rue de Bernières, Caen.

---

9 juillet 1956. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Cercle campidonarien.** But : pratique du ping-pong et du billard. Siège social : salle Peleau, Champdeniers.

---

11 juillet 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Voix lyonnaises.** But : chant choral mixte sous toutes ses expressions et, dans la mesure du possible, au bénéfice d'œuvres sociales et charitables. Siège social : 9, rue Henri-IV, Lyon.

---

11 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Syndicat des propriétaires et pêcheurs de la Haute-Clamoux.** But : répression du braconnage et repeuplement de la rivière. Siège social : mairie de Castans.

---

12 juillet 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des familles de Saint-Didier-sous-Riverie.** But : étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social : mairie de Saint-Didier-sous-Riverie.

---

13 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Comité cantonal d'entr'aide aux soldats combattant en Afrique du Nord.** But : envoi de colis. Siège social: mairie de Méréville (Seine-et-Oise).

---

16 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Société des fêtes de Lesneven.** But : concourir à l'activité du commerce et venir en aide aux pauvres de la ville. Siège social : hôtel de ville de Lesneven (Finistère).

---

18 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Société d'approvisionnement et de distribution d'intérêt public (S. A. D. I. P.).** But : organiser l'union éventuelle de tous organismes de production, transformation, distribution et de consommation en vue de prendre ou provoquer toutes mesures susceptibles de contribuer à la baisse du coût de la vie. Siège social : 3, rue Turbigo, Paris.

---

18 juillet 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Comité régional d'expansion économique de l'Auvergne (C. R. E. E. A.).** But : étudier et promouvoir toutes mesures susceptibles de favoriser l'essor économique de l'Auvergne. Siège social : XVII[e] région économique, boulevard Lavoisier, Clermont-Ferrand.

---

18 juillet 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Société lyonnaise de l'art à l'école.** But : faire aimer à l'enfant la nature et l'art, aider à la formation du goût et à l'éducation esthétique de la jeunesse. Siège social : école publique de garçons, 48, rue Robert, Lyon.

---

18 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Société de vigilance laïque.** But : défendre la laïcité dans tous les domaines et, à cet effet, la publication du journal « Vigilance laïque ». Siège social : 42, rue Charles-Robin, Bourg-en-Bresse.

---

19 juillet 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Fédération départementale des associations rurales de loisirs et de culture.** But : prendre toutes initiatives propres à développer la culture populaire en milieu rural. Siège social : préfecture de Maine-et-Loire, Angers.

---

19 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Les Castors du Plateau.** But : grouper les chefs de famille pour leur faciliter la jouissance ou la propriété d'un logement. Siège social : Maison familiale, Amancey.

19 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Centre d'études techniques agricoles de Secondigny.** But : faciliter la gestion de l'exploitation des membres du C. E. T. A. et améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social : chez M. Yves Vignault, la Royauté-de-Secondigny (Deux-Sèvres).

---

20 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **1re Compagnie d'arc de Dammartin-en-Goële.** But : pratique du tir à l'arc. Siège social : en son jeu, esplanade du Château, Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne).

---

20 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Union générale des aveugles et grands infirmes de France et Union française** (Fédération de la région lyonnaise, sous-filiale de Bourg). But : grouper en son sein les aveugles et grands infirmes, étudier les questions relatives à l'amélioration de leurs conditions de vie, défense de leurs intérêts. Siège social : café du Théâtre, rue Paul-Pioda, Bourg.

---

21 juillet 1956. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Bibliothèque pédagogique et populaire d'Avion.** But : répandre la culture et le goût de la saine lecture. Siège social : école du Centre, Avion.

---

21 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **La Saint-Hubert.** But : suppression du braconnage, encouragement à la reproduction du gibier et des oiseaux utiles à l'agriculture. Siège social : chez M. Boiveau (Joseph), la Tartouzerie, Saint-Hilaire-de-Chaléons (Loire-Inférieure).

---

23 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **La Saint-Hubert de Moissey.** But : répression du braconnage, repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, faire garder la chasse. Siège social : mairie de Moissey (Jura).

---

23 juillet 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Les Amitiés du Levant.** But : rassemblement, dans un but culturel et social, des Français ayant résidé en Syrie et au Liban, à quelque titre que ce fût. Siège social : 16, rue d'El-Biar, Alger.

---

23 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association amicale et culturelle des Bretons de la région de l'Etang de Berre.** But : grouper les Bretons de la région, créer un groupe folklorique et une chorale. Siège social : brasserie Majestic, cours du 4-Septembre, Martigues (Bouches-du-Rhône).

---

24 juillet 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Lyon-Mambo Club.** But : grouper les amateurs de rythmes et danses exotiques et créer un centre d'études de ces danses pour la jeunesse. Siège social : 13, rue des Macchabées, Lyon.

---

24 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association de l'amitié franco-musulmane.** But : resserrer les liens d'amitié franco-musulmane et faciliter l'entr'aide. Siège social : 10, rue Bernex, Marseille.

---

24 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association des Logis de Lorraine.** But : encouragement, développement de l'équipement hôtelier et aménagement des ressources touristiques du département de Meurthe-et-Moselle de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, notamment l'emprunt, la publicité touristique, la reconstruction et l'amélioration des hôtels, l'application de la charte des Logis de France. Siège social : préfecture de Meurthe-et-Moselle, Nancy.

---

24 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Gai logis.** But : accueil, éducation familiale ménagère, morale et artistique, réadaptation à la vie professionnelle et sociale, utilisation des jeunes travailleuses sans abri et de toute autre jeune en difficulté. Siège social : 15, rue du Grand-Verger, Nancy.

---

24 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association familiale rurale d'Ardelay.** But : étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : mairie d'Ardelay.

---

24 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Institut français d'étude et de prévention de surmenage.** But : lutte contre le surmenage. Siège social : 9, rue Edouard-Detaille, Paris.

---

25 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Le Palet du bon accueil.** But : pratique du palet et organisation de réunions amicales. Siège social : café Ouvrard, Pompaire (Deux-Sèvres).

---

25 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Société des chasseurs de la Barque.** But : pratique de la chasse. Siège social : café Palais, 32, rue Saint-Vincent, Alès (Gard).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.